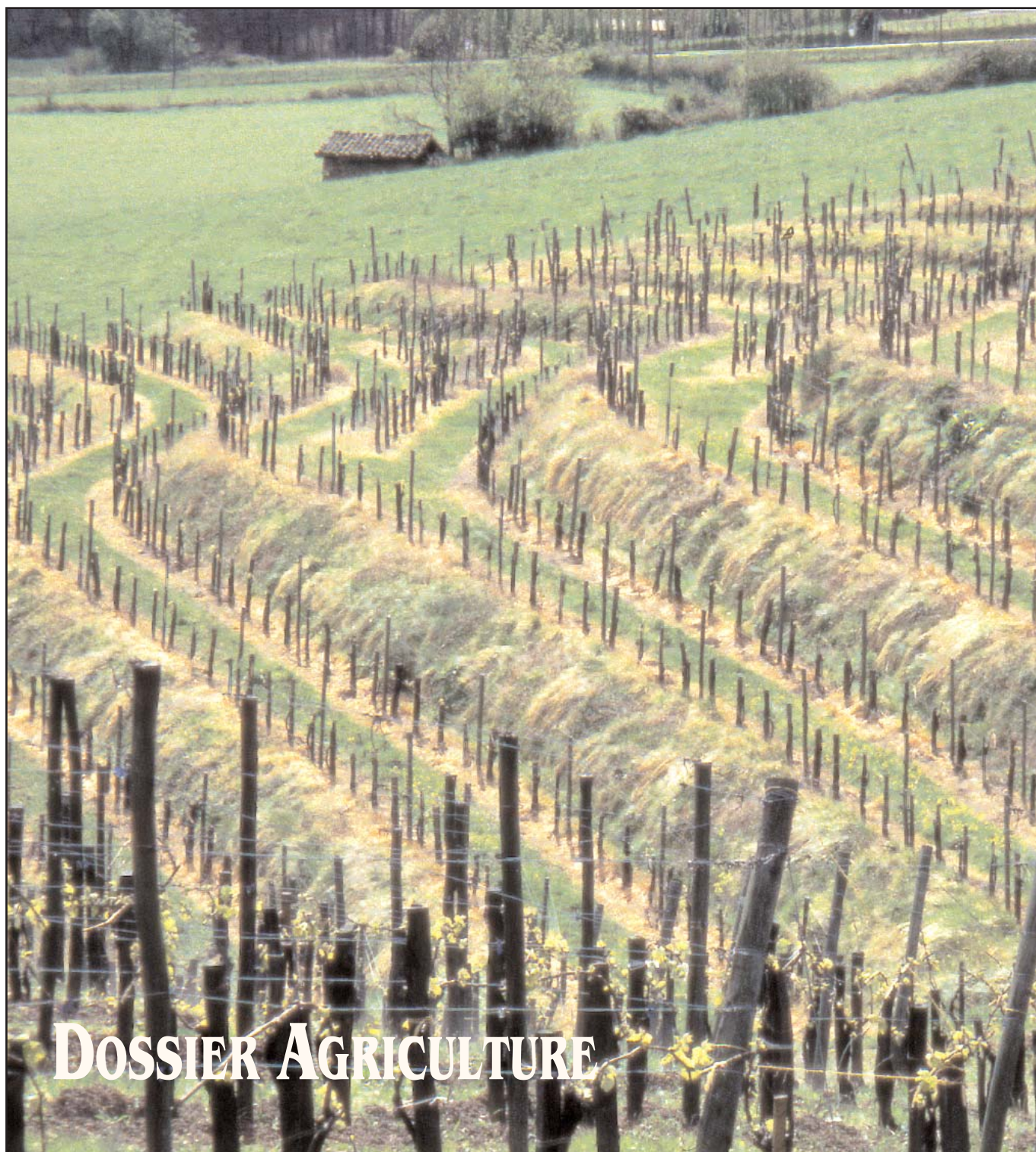


SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 124



DOSSIER AGRICULTURE

SUD-OUEST NATURE

édité par la
SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

Sommaire

EDITORIAL	Un débat public avorté, confisqué, raté	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
ACTUALITÉ	Pêche européenne	5
	Natura 2000	6
DOSSIER	Agriculture	9
EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	Le pari contre l'effet de serre	25
TRIBUNE	Brevet du vivant et modernité	28
DÉCOUVERTE	Les arbres dans la mythologie	29
LOISIRS	Balades nature	32

Prix du numéro : 5

Février 2004



Photo de couverture :
Philippe POINTEREAU / SOLAGRO

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Un débat public avorté, confisqué, raté

Tirant la leçon des nombreux et violents conflits engendrés par la construction d'infrastructures nouvelles, les pouvoirs publics avaient mis en place une procédure légale, le Débat Public, sous le contrôle d'une Commission Nationale (la CNDP). Le Débat Public n'a certes qu'une valeur indicative, le pouvoir politique se réservant la décision finale. Mais le poids de l'opinion ayant ainsi débattu librement et à fond d'un problème d'aménagement du territoire devient un élément incontournable dans le processus de décision. Le cas récent du Débat Public sur la ligne électrique THT des Pyrénées Orientales, repoussée à la suite d'un Débat remarquablement animé, en est témoin.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi pour le projet de Contournement Autoroutier de Bordeaux (CAB). Ce Débat Public s'avérait pourtant remarquablement ouvert par les questions posées par le Ministère des Transports, la première concernant l'opportunité même de ce Contournement.

On sait ce qu'il en est advenu : alors que le Débat Public devait se prolonger jusqu'à la mi-janvier, et ses conclusions être remises au gouvernement au mois de mars, le Comité Interministériel d'Aménagement Durable du Territoire (CIADT) du 18 décembre a rendu publique sans plus attendre la décision de l'Etat de lancer au plus tôt cet aménagement. Cette décision, vraisemblablement prise pour obtenir un effet d'annonce à l'approche d'échéances électorales, a provoqué la démission des membres de la Commission Particulière du Débat Public chargés de cette mission mais ainsi désavoués, et par là même, la nullité de cette procédure. Le fait que le Président de la CPDP rendra malgré tout un rapport à la CNDP comme si de rien n'était ne peut cacher la triste réalité : **un million d'euros ont été dépensés pour rien** ; de nombreuses auditions et réunions publiques ont été réalisées, des documents édités, un site Internet mis en œuvre ; tout cela pour aboutir à un fait accompli lamentable par lequel l'Etat piétine ses propres règles. Venant après tant de décisions qui, depuis deux ans, démolissent les unes après les autres les mesures de protection des citoyens et de leur environnement patiemment construites par les gouvernements successifs, *de droite comme de gauche*, ceci oblige à s'interroger sur cette régression récente et persistante du droit à la parole et à être entendue de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la "société civile".

Ce n'est pas tout. Le Débat est introduit par un document de présentation du projet envisagé. Dans notre cas, c'est la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) qui l'a rédigé. Cet organisme est chargé de faire des routes et des ponts. Comment imaginer qu'on puisse lui demander de réfléchir à la façon d'éviter de les multiplier, alors que sa fonction même est dans cette multiplication ? Comment lui demander de penser autrement qu'en extrapolant les données passées, ce qui a constitué sa façon de faire depuis qu'il existe ? Et comment pourrait-elle ne pas tenir compte, dans sa démarche, de l'intérêt que trouvent ses membres dans cette activité elle-même ? La lecture du document de présentation du CAB montrait ainsi - sans grande surprise - que ses auteurs avaient déjà répondu par l'affirmative à la question n° 1 du Ministre sur l'opportunité de l'ouvrage, là où la plus grande réserve aurait dû être la règle. Tant il est vrai que pour savoir si le CAB est opportun, il faut pouvoir répondre à une autre question, malheureusement non posée : y a-t-il des alternatives ?

Mais à cette question-là, à l'évidence, ce n'était pas à la DRE *seule* de répondre dans cette introduction, mais aussi aux *décideurs politiques* de ce pays, qui doivent choisir désormais entre la fuite en avant dans le "tout camion", ou la volonté *politique* d'arrêter cette dérive. Et à *d'autres experts*, avec *d'autres visions*, et venant d'ailleurs. Et le Débat Public aurait dû être largement consacré à cette réflexion. Il n'en a rien été, ou bien trop peu. La faute en est à un processus pervers, qui conduit à demander à des spécialistes d'être à la fois juge et partie.

On le voit, ce Débat avorté, confisqué, raté, est **une lourde leçon de démocratie incorrecte**. A tous, désormais, d'en tirer les enseignements.

Pierre DELACROIX

BREVES

L'ART ET LA MANIERE
DE DECOURAGER LES
ASSOCIATIONS DE
DEFENSE DE L'ENVI-
RONNEMENT

Deux associations de l'Hérault, l'APPEL de Lunel et Gardarem Saint-Christol, viennent d'être condamnées à verser 8000 € pour avoir osé déposer une requête au Tribunal Administratif de leur région, aux fins d'obtenir l'examen de la légalité et de la régularité financière concernant l'incinérateur de Lunel. Cette requête, adressée en 1998, accompagnée de pièces justificatives et d'échange de mémoires entre les parties, vient d'être jugée irrecevable, cinq ans plus tard, et assortie de 8000 € de frais à payer au Syndicat et à l'exploitant de l'incinérateur. Outre les problèmes d'environnement et de santé publique, c'est une atteinte à la démocratie qu'il nous faut dénoncer.

Les ordonnances d'irrecevabilité, entachées d'irrégularité, sont susceptibles d'appel mais celui-ci n'est pas suspensif du paiement de la sanction. Les associations composant le Collectif déchets girondin ont collecté plus de 100 euros à leur réunion du 4 décembre 2003 et les ont transmis à ces deux associations. Afin d'aider vous aussi ces associations, par ailleurs soutenues par le CNIID, vous pouvez envoyer vos chèques, libellés au nom de l'APPEL, à :

Association Pour la Protection
de l'Environnement Lunellois
1489 route de Restinclières
34400 LUNEL

CG

Nous retiendrons...

Notés pour vous, quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

Déchets : vraies et
fausses solutions

Octobre 2003

Les populations sont de plus en plus nombreuses à s'opposer à juste titre aux projets de construction d'usines d'incinération sur leur commune. Certes les incinérateurs sont moins polluants que par le passé, mais ils sont loin d'être *"désormais très fiables"* comme l'affirme J.F. Narbonne, chercheur au CNRS et toxicologue spécialiste français de la dioxine, qui fustige les *"ayatollahs de l'écologie qui racontent n'importe quoi"* ⁽¹⁾. Nous lui avons d'ailleurs écrit aussitôt pour contester cette déclaration et solliciter son avis sur quelques données scientifiques un peu moins optimistes. Nous attendons toujours sa réponse. Dans notre région, 50 % des incinérateurs respectent actuellement les normes européennes (taux de dioxine rejetée inférieur à 0,1 nanogramme/m³ de déchets), ce qui veut dire que la moitié ne les respecte pas. La loi du silence qui a prévalu si longtemps a rendu les associations de défense de l'environnement plutôt méfiantes. A. Picot (Directeur de recherche au CNRS et toxicologue) assure que la dioxine qui est bioaccumulable peut déclencher des maladies 20 à 30 ans après. Pour le Professeur Emmanuel Neurohr, Directeur du Centre National d'Informations Indépendantes sur les Déchets (CNIID), il y a

peut-être moins de dioxine dans les fumées mais, si l'on construit de plus en plus d'incinérateurs, les quantités de fumées et de dioxine augmenteront. De plus, les contrôles sont effectués une fois par an et, la plupart du temps, les exploitants sont prévenus. A tel point que le stockage nous semble aujourd'hui préférable à l'incinération car de véritables progrès ont été réalisés dans ce domaine (étanchéité, contrôle et maintenance, captage du biogaz) et ces installations sont (presque) *"désormais très fiables"* ! Mais, des solutions alternatives existent, à commencer par le tri sélectif et le recyclage. L'ADEME estime que l'on pourrait recycler 40 à 50 % des déchets (contre 15 % actuellement). On pourrait faire encore mieux en réduisant les volumes de déchets à la source, notamment les emballages qui représentent 50 % du volume et 30 % du poids de nos poubelles. Les associations de défense de l'environnement et les Verts se mobilisent pour sensibiliser les populations en distribuant des tracts aux portes des supermarchés : **"Participez à la réduction des déchets en amenant votre propre cabas, préférez les produits durables aux produits jetables, achetez plutôt en vrac que préemballé et, avant tout, recyclez le plus possible."** On peut regretter le peu d'empressement des pouvoirs publics en direction des industries du conditionnement.

⁽¹⁾ Cité dans le journal Sud-Ouest du 27 octobre 2003.

Le "Prestige", un an après, fuit toujours

Novembre 2003

Les pêcheurs, ostréiculteurs, amis de la mer et tous les bénévoles qui se sont employés à nettoyer le rivage, sont en colère. Des galettes de mazout arriveront encore périodiquement tant que les 14.000 tonnes qui se trouvent dans l'épave n'auront pas été évacuées ; sans compter les 12.000 à 24.000 tonnes qui dérivent ou reposent sur les fonds marins, ceci de la Galice à la Hollande et à la Grande-Bretagne. La solution choisie par les ingénieurs de Repsol YPF (compagnie pétrolière espagnole) consiste à extraire le pétrole des soutes à l'aide d'une capsule réservoir, placée sur une vanne par un robot. Une fois remplie, grâce à la poussée de l'eau de mer, la capsule serait remontée et le fuel pompé et récupéré. Cette opération sera longue, coûteuse (99,3 millions d'euros) et non dépourvue de risques. En cas d'échec la solution du confinement de l'épave sous un sarcophage sera choisie et reviendra encore plus cher. Ce que pense de tout cela le Professeur C. Buchet (expert maritime, membre de l'Académie de marine et auteur du livre "Les voyous de la mer") : "En France, on semble vouloir tirer les leçons de la catastrophe. On inspectait 9 % des bateaux au moment de "l'Erika", 13 % au moment du "Prestige", on est passé à 30 % alors que chaque Etat membre de l'Union doit en inspecter 25 %. Un scénario identique à celui du "Prestige" ne devrait pas pouvoir se reproduire (NDLR : ...après 2005 !) car l'Union Européenne interdit le transport de fioul lourd n° 2 au large de ses côtes par des navires à simple coque. En revanche des navires à simple coque continuent de transporter d'autres types de fioul ainsi que des produits chimiques hautement toxiques. D'autre part, l'obligation des navires à double coque n'est pas une bonne chose car ce sont des pièges à corrosion : le "Prestige" comme "l'Erika" ont rompu à des endroits où il y avait double coque. Dans 15 ans, ces

navires seront aussi dangereux et plus difficiles à vérifier. Il faut que l'Organisation Maritime Internationale élargisse le champ des responsabilités aux Sociétés de certification des navires et à l'Etat du pavillon."

Convois de l'A380

Novembre 2003 - Mars 2004

En attendant les vrais convois, en avril prochain, les premiers tests, avec des éléments factices mais aux dimensions réelles, ont eu lieu au début du mois de novembre dernier, entre le Sud de la Gironde, les Landes, le Gers et la Haute-Garonne. Outre le gabarit, les riverains sont préoccupés par le bruit, même si on leur affirme que la durée de traversée d'une agglomération ne durera que "quelques dizaines de minutes" ! Afin de s'attirer les bonnes grâces des populations, Airbus met en place une campagne d'information à bord d'un autobus à étage (comme l'A380) qui circulera de communes en communes. N'oublions pas les 1500 arbres qui ont fait les frais de la mise en conformité des routes. Airbus et l'Etat promettent d'en replanter 6000 lors de l'aménagement paysager ! Quant au trajet fluvial, il débutera alors que les protections du Pont de Pierre n'auront pas encore pu être installées. Le passage sous ce pont requiert d'énormes précautions : un pilote du Port Autonome devra être à bord de chaque barge. Après deux essais à vide, la première barge chargée d'une maquette en vraie grandeur a tenté un passage sous le Pont de Pierre le 10 mars dernier. Un fort vent latéral l'a obligée à rebrousser chemin. En effet, si le vent dépasse 2,5 m/s, les risques de collision sont trop importants (seuil porté à 5 m/s lorsque les protections auront été fixées)... D'ores et déjà, ce chantier a coûté 170 millions d'euros financés par Airbus et l'Etat français.

Un "Plan air" tout neuf

5 novembre 2003

On annonce une meilleure prévi-

sion des pics d'ozone. La presse locale nous a abondamment entretenus depuis cet été des trop nombreux dépassements de la concentration en ozone durant cette récente période caniculaire : nous avons "bénéficié" pendant 9 jours d'un niveau d'ozone nettement supérieur au seuil d'information (seuil à partir duquel la population doit être informée : actuellement 180 microgrammes d'ozone par mètre cube d'air). Le 13 août 2003, une mesure au niveau de 245 microgrammes (ce qui, en application de la directive européenne aurait dû entraîner des mesures d'urgence) a même été enregistrée en plein Bordeaux... Cette information est essentielle, sauf qu'elle arrive a posteriori, donc ne nous permet aucunement de réagir. Or, on sait (à titre d'exemple) qu'il existe pour tout citoyen responsable au moins un moyen de participer à la lutte contre ces pics d'ozone : il consiste à laisser sa voiture au garage et à emprunter les transports publics. Les gaz d'échappement sont en effet l'un des premiers responsables de la formation d'ozone. Les préfectures diffusent également à l'intention de tout un chacun des recommandations, conseils qui seront d'autant plus efficaces qu'ils interviendront juste avant la détérioration de la qualité de l'air. Ce plan prévoit également la prise en compte d'autres polluants tels que les pesticides, les produits chimiques ou les polluants de l'air intérieur (nous rappelons qu'il faut aérer les maisons tous les jours pour diminuer cette pollution).

Déchets : la lutte continue

Décembre 2003

Le SYTOMOG (16 communes du Bassin d'Arcachon), après 10 ans d'atermoiements, a décidé d'implanter son usine de traitement des ordures ménagères à Saint-Jean-d'Illac. L'unité devrait fonctionner en 2007 sans que l'on sache quel procédé sera utilisé : ni incinération, ni enfouissement, assure-t-on ! Mais, coup de théâtre, deux jours

après la décision, le propriétaire du terrain refuse de vendre celui-ci. Réaction épidermique ou pas ? Affaire à suivre.

A partir de 2004, l'automobiliste devra payer ses pneus 2 à 3 % plus cher, afin de tenir compte du coût d'élimination des pneus usagés : 400.000 t/an en France. Actuellement, ces déchets (notifs quand on les brûle) sont incinérés pour moitié dans les fours de cimenteries ou d'usines thermiques. Une autre partie participe à la composition des revêtements de routes ou de salles de sport, mais environ un cinquième échappe à tout contrôle. La société Aliapur, qui sera chargée de la collecte, prétend vouloir développer de nouvelles plates-formes de recyclage.

TOUCHE PAS A MON NUCLEAIRE !

Il est encore des sujets qu'il vaut mieux ne pas aborder. Tiens, le nucléaire par exemple. Stéphane Lhomme, porte-parole du réseau Sortir du Nucléaire, en fait les frais.

Le 27 septembre dernier, il se rend à la gare de Bordeaux-Saint-Jean, muni d'un compteur Geiger, afin de mesurer la radioactivité extérieure dégagée par un convoi transportant des déchets radioactifs. Il stoppe le train, monte dans le wagon... Mais voilà...

Des policiers l'interpellent, lui confisquent son appareil et la disquette de photos prises à cette occasion. Convoqué lundi 27 octobre au parquet de Bordeaux, le délégué du procureur lui a gentiment rappelé la loi : en cas de récidive, il risque deux ans de prison ferme et 4500 € d'amende. La justice l'a également informé d'une mesure de destruction administrative de détecteur de radioactivité.

De quoi décourager les plus avides de vérité. Une seule question : si le transport de déchets radioactifs ne présente aucun danger pour les Bordelais, pourquoi empêcher quiconque de le vérifier ? **On nous mentirait ?**

Marie Thoris

Source : L'Echo des Collines n° 56

Le tramway enfin !

Décembre 2003

Ça y est, les premières rames du tramway bordelais, qu'on annonçait pour 2002, sont entrées en fonction. Le centre ville donne enfin l'impression de mieux "respirer" puisque ce renouveau des transports publics s'accompagne d'une création de parkings près des têtes de ligne et d'un meilleur "partage" de rues aussi mythiques que les cours de l'Intendance et Alsace-Lorraine. On attend avec impatience

l'achèvement des prochaines tranches. Tout en saluant ce bel effort, on comprend difficilement la création des nouveaux grands parkings de la Bourse et Jean Jaurès qui vont attirer de nouveaux automobilistes sur les quais, sans compter les risques pour le remarquable patrimoine architectural (Bourse...). Enfin, cela ne résoudra pas le problème du contournement de Bordeaux ni des échanges entre banlieues, la rocade étant pratiquement saturée. A quand une voie ferrée de ceinture ? ■

Nouvelles de l'Energie...

Dans ce domaine, on ne peut pas dire que les choses aillent vers le mieux.

Quatre sujets dominent l'actualité :

- ◆ D'abord, la Loi d'Orientation de l'Energie. Promise par Mme Fontaine lors du Débat sur l'Energie du début 2003, son échéance ne cesse de reculer. Elle a été précédée, à l'instigation des associations, par la publication d'un Livre Blanc sur l'énergie, qui a soulevé de vives critiques dans nos rangs, en raison de la faiblesse des analyses sur certains chapitres, et du manque d'objectifs clairs et ambitieux. La loi elle-même, d'abord annoncée pour l'automne 2003, a été repoussée au début 2004, et on attend toujours...
- ◆ Mme Fontaine a tenu récemment (26 février) une réunion d'information, suite aux polémiques sur le lancement probable de l'EPR (le réacteur "européen") par la France. De nombreuses voix (et pas seulement des écologistes) critiquent en effet ce choix, qui n'est qu'une extrapolation des réacteurs actuels, ne constitue pas du tout un "nouveau" réacteur, comme l'affirment ses promoteurs, mais tout au plus un os à ronger pour une industrie nucléaire en crise larvée. Il n'est pas question de "faire l'amour à l'EPR" a déclaré Mme Fontaine - sans convaincre les ONG...
- ◆ De même, le Plan Climat (PC) 2003, présenté comme renforçant et précisant le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique de D. Voynet, est désormais un PC 2004, et il n'est toujours pas sorti... Ce qu'on en a vu a suscité, là encore et à maintes reprises l'an dernier, de très vives réactions des associations en raison du manque d'ambitions affiché.
- ◆ Enfin, les affrontements ne manquent pas, s'agissant de la transparence de l'information sur le nucléaire. Le projet de loi sur ce sujet, en attente depuis plusieurs années, après que le Conseil d'Etat ait retoqué le premier projet Voynet, a été curieusement inséré dans le projet de Loi d'Orientation Energie évoqué ci-dessus, et du coup, attend lui aussi des jours meilleurs. En attendant, la polémique est allée bon train à cause de la parution, pendant la canicule 2003, de l'arrêté sur l'application du Secret-Défense en matière d'information nucléaire - qui nous a fait régresser de vingt ans en la matière. Les critiques ont été très vives. La CLIN du Blayais a suspendu ses activités en signe de protestation. Des recours ont été mis en œuvre par les associations devant les tribunaux. Finalement, après abrogation de l'arrêté de 2003, un nouvel arrêté, un peu moins vague, est sorti fin janvier 2004. Après examen par nos juristes, la CLIN du Blayais a décidé de reprendre *conditionnellement* ses activités. Car les choses sont loin d'être parfaitement éclaircies... L'atmosphère est par ailleurs alourdie par la publication par le Réseau SDN de plusieurs dossiers internes à EDF et révélant des pratiques pour le moins discutables. Comme on le voit, sur le front de l'énergie, c'est très chaud !

Pêche européenne

Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur de la
Fédération SEPANSO

Tristes constats

Les stocks de plusieurs espèces de poissons s'effondrent. C'est autour de ce sujet que les instances européennes s'accrochent de façon musclée avec les organismes professionnels et leurs représentants politiques... Alors que la France a toujours mis en avant dans les débats européens la qualité reconnue des experts scientifiques de l'IFREMER, l'état des stocks lui-même est contesté par les pêcheurs français. Si occasionnellement, quelques rares sujets peuvent prêter à débat, le constat, globalement, reste valable : la situation est très préoccupante et pire, il n'est même pas sûr que la suspension des prises apporte l'assurance de la reconstitution des stocks, comme le montre le cas du cabillaud à Terre Neuve. En fait, plusieurs problèmes se sont superposés pour en arriver à la situation actuelle. Le nombre des "artisans" est divers suivant les pays, mais le terme masque trop souvent une question de fond : celle des engins de pêche. Leur diversité, leur adaptabilité extraordinaire aux contraintes nouvelles, et surtout, leur efficacité globale, toujours élevée mais rarement sélective, ont contribué à rendre la pêche artisanale elle aussi redoutable pour la pérennité des stocks. Les mesures successives de réduction du nombre des navires prises par Bruxelles n'ont pas compensé l'évolution technologique. Que dire enfin du jeu profondément détestable des responsables politiques des "pays pêcheurs" qui, sous la pression de manifestants excédés et qui ne font pas dans la dentelle, contestent sans cesse les mesures préconisées par l'Union Européenne, repoussant ainsi le moment des décisions forcément toujours plus graves qui devront être

prises. Les ministres français de l'Agriculture et de la Pêche font ainsi depuis des décennies assaut de démagogie. Leurs collègues espagnols, portugais ou britanniques ne sont pas en reste. Au final, on est devant un paysage dévasté, où chacun se débarrasse à bon compte de ses responsabilités en chargeant le bouc émissaire facile : le Commissaire européen - aujourd'hui Frantz Fischler. On cherche aussi ailleurs un échappatoire planétaire, en l'occurrence dans les eaux de pays en voie de développement dont on désorganise l'économie et ruine les stocks, après avoir dévasté les nôtres. Ce scénario, qui s'accompagne du développement d'un système de marchés à l'échelle de la planète et de plus en plus puissant, a tout pour désespérer ceux qui, à la base, exercent ce difficile métier. Leurs violentes explosions de colère en témoignent rituellement. Les experts récemment cités par Sud-Ouest ont aussi raison de s'indigner du manque de courage et du laxisme des autorités européennes face aux méthodes dévastatrices de l'autre pêche, dite minotière, qui fournit l'aquaculture en farines en rasant massivement les petites espèces qui sont la base de la pyramide alimentaire marine. Toutes ces pratiques aboutissent à un tableau très alarmant, qui n'est pas sans rappeler l'hémorragie des emplois, la dévastation de l'agriculture et des paysages, et le désespoir paysan qui accompagnent, il y a quelques décennies, la



mutation de l'agriculture sous les coups de boutoir de la PAC. Mais alors que les paysans de l'époque éjectés des campagnes par l'industrialisation de l'agriculture et par la concentration des exploitations agricoles trouvaient de l'emploi dans une Europe en plein essor économique, les marins ruinés n'ont plus aujourd'hui que leurs yeux pour pleurer, dans une Europe dont le marché du travail est ravagé par les impacts de la mondialisation.

Si on avait pris des mesures intelligentes et surtout progressives depuis vingt ou trente ans, on n'en serait pas là. Au lieu de quoi, fascinés comme toujours par le "progrès" technologique, la performance, tétanisés par la toute puissance des marchés, on a fait dans le *toujours plus*, au lieu de rechercher le *toujours mieux* et une *plus juste répartition des gains*. Aujourd'hui, le monde de la pêche se réveille avec la gueule de bois. Version maritime et modernisée de la vieille fable de La Fontaine : cigales et fourmis, océaniques cette fois... ■

Colette GOUANELLE

Natura 2000

La France au pied du mur

C'est en 1992 que les Etats membres de la Communauté Européenne ont approuvé la Directive Habitats en faveur d'un effort commun pour protéger **le patrimoine naturel communautaire**.

Le retard dans les propositions françaises

Rappelons que chaque Etat membre devait avoir désigné des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC) **avant 2004**. Mais auparavant, l'Union Européenne devait avoir sélectionné les SIC parmi les sites proposés par chaque Etat membre. Or, fin 2002, la France n'avait proposé à l'Europe que 4 millions d'hectares répartis en 1174 sites, soit 7,4 % de son territoire, au titre de la Directive Habitats. Rien de comparable avec le Danemark, la Grèce ou l'Espagne qui proposent plus de 20 % et la plupart des autres pays qui proposent plus de 10 %. Seule la Belgique avait une représentation inférieure à la nôtre. Que faut-il en penser de la part d'un pays fondateur de l'Union Européenne et de surcroît riche en habitats diversifiés, mais dont certaines espèces sont menacées et ne devront leur sauvegarde que grâce aux mesures qui seront prises dans le cadre de la Directive ? La France avait déjà été condamnée le 11 septembre 2001, par la Cour de Justice des communautés européennes, pour insuffisance de propositions de sites en application de la Directive Habitats. Il est donc impératif d'aboutir rapidement si l'on veut éviter une nouvelle condamnation assortie de lourdes astreintes.

Le MEDD a décidé d'accélérer les transmissions et a promis de prendre en compte les propositions de FNE. L'objectif est de stabiliser le réseau Natura 2000 d'ici à début 2006. Pour l'avenir, on nous promet que des compléments

pourront être apportés tous les 6 ans !

Pour l'Aquitaine, la représentativité des types d'habitats et d'espèces présents dans la région et proposés par la France au titre de SIC a été jugée insuffisante lors du deuxième Séminaire biogéographique Atlantique de La Haye en juin 2002. En mai dernier, après l'intervention de FNE sur la base des informations fournies par les associations, le MEDD a transmis quelques sites dont la procédure était en cours mais ce ne sera pas suffisant pour assurer la sauvegarde d'espèces menacées comme **le Vison d'Europe**.

En effet, les superficies présentées par le MEDD⁽¹⁾ sur proposition du Préfet sont souvent bien inférieures à celles qui avaient été recommandées lors de l'inventaire préliminaire établi en 1997. En Gironde :

- 192 ha au lieu de 380 pour le site de la Forêt de la Pointe de Grave et le marais du Logit.
- 1633 ha au lieu de 2500 pour le site des boisements à chênes verts des dunes du Littoral médocain.
- 3637 ha au lieu de 7680 ha pour le site de la Vallée du Ciron.
- 32790 ha retenus pour le site de l'Estuaire au lieu de 46800 ha proposés à l'origine.
- 6431 ha au lieu de 18300 ha pour le site du Bassin d'Arcachon.
- 256 ha (Réserve Naturelle des marais de Bruges seulement) au lieu de 3990 ha pour le site des Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre, qui a cependant conservé son appellation de départ.
- 82 ha au lieu de 4400 ha pour le site de la Forêt dunaire de La Teste de Buch, qui d'ailleurs ne comprennent pas la Forêt de la Teste !
- 785 ha au lieu de 2200 pour le site des Dunes du littoral d'Arcachon à Mimizan.
- 5688 ha au lieu de 23600 ha pour le

site des Vallées de la Leyre.

- Le site des marais de Braud-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde (4390 ha) n'a pas été transmis.

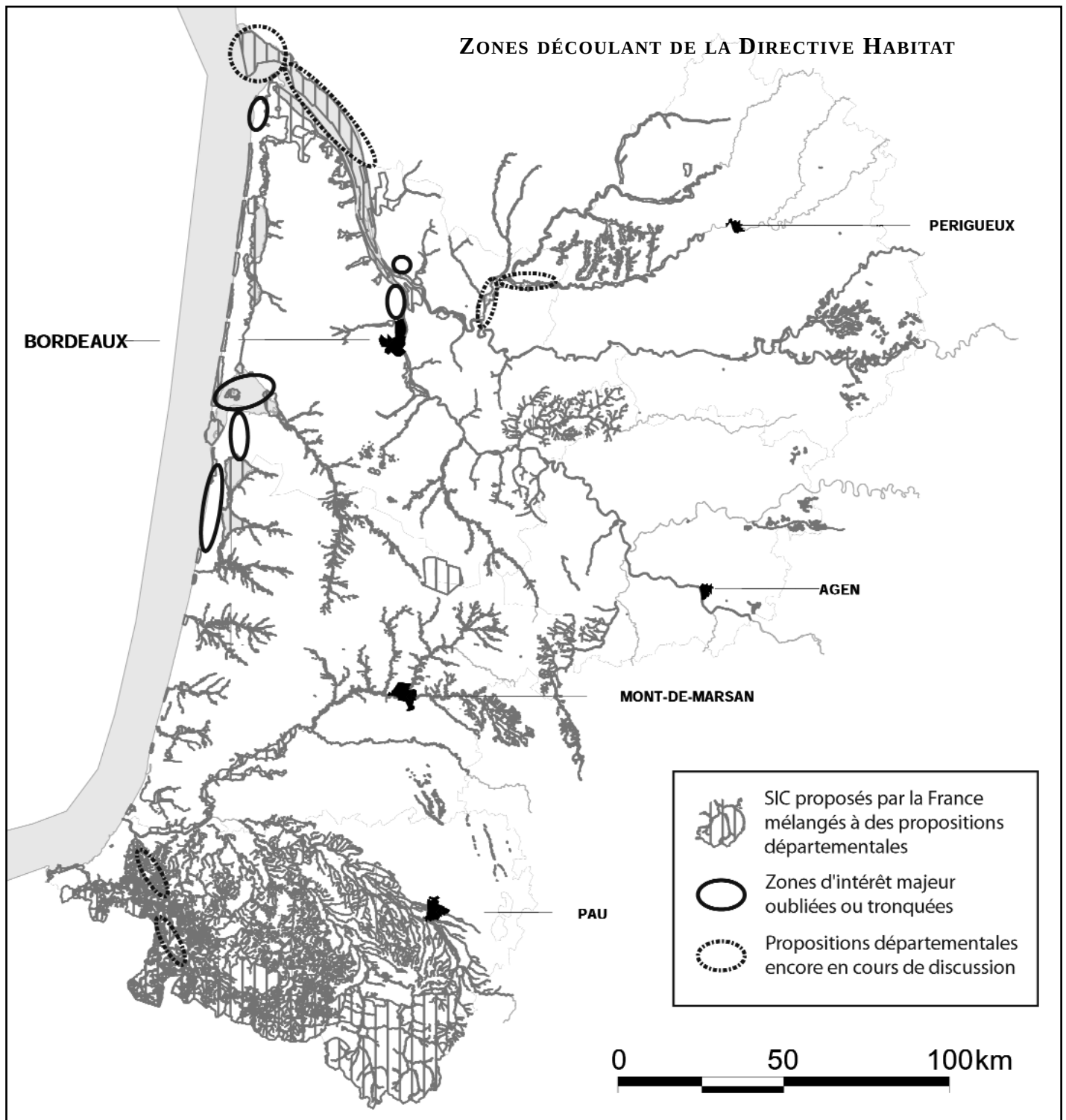
Aux dernières nouvelles (selon les informations de la DIREN), des propositions départementales d'extension des sites, soumises au MEDD en mai 2003, sont encore en discussion. C'est notamment le cas pour des extensions :

- du site de l'Estuaire de la Gironde (dans sa partie aval nord, en Charente-Maritime),
- du site de la vallée de l'Isle, de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne (partie aval),
- du site de la vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (partie aval).

Il est en réalité bien difficile de s'y retrouver tant les informations sont contradictoires. C'est ainsi que la Zone de Protection Spéciale du Poteau (classée ZPS depuis 1991) apparaît comme une nouvelle proposition départementale sur la carte transmise par la DIREN !

Les sites proposés en 1997 font partie **d'un ensemble d'habitats interdépendants et remarquables du point de vue de la variété de leurs peuplements**, notamment entre le Bassin d'Arcachon, la Forêt usagère de La Teste et les zones humides voisines. Il en est de même pour les marais situés de part et d'autre de l'Estuaire : on comprend mal pourquoi les marais du Bec d'Ambès font partie du réseau Natura 2000 alors que ceux de Saint-Ciers sur la rive droite et ceux de Bruges, Parempuyre et Blanquefort sur la rive gauche ne sont pas classés (hormis la Réserve Naturelle des marais de Bruges).

Il faut savoir qu'une grande partie des sites retenus était déjà soumise à des réglementations au titre de Réserve Naturelle ou dans le cadre du Parc Naturel



Régional. Si l'on avait classé les sites proposés à l'origine dans leur intégralité, cela aurait eu le mérite d'établir une **continuité entre toutes les zones d'intérêt écologique**, préservant ainsi les chances de sauver des espèces aujourd'hui menacées. Les raisons de ces attermoissements ne sont pas communiquées mais on devine les pressions des lobbies en tous genres, même si la Ministre prétend "faire reconnaître Natura

2000 comme une chance pour concilier maintien de la biodiversité et développement économique dans une perspective de développement durable" (c'est l'expression de l'année 2003 que tout homme politique se doit de prononcer).

Le suivi des sites classés

Actuellement 69 sites d'Aquitaine sont classés en Zones Spéciales de

Conservation (ZSC). Il convient maintenant, pour chacune d'entre elles, d'élaborer le Document d'Objectifs (DOCOB) qui doit permettre de préserver la biodiversité des espèces d'intérêt communautaire en assurant le maintien ou la restauration des habitats naturels, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

Même si "Madame Bachelot-Narquin

rappelle que la France a choisi de donner priorité à la gouvernance locale en privilégiant la voie contractuelle par un engagement volontaire des différents acteurs à travers des contrats passés avec l'Etat", la procédure ne va pas de soi. Suite au rapport Le Grand, la Ministre a fixé aux Préfets (qui seront coordonnateurs) les orientations à suivre. Il s'agit pour l'Opérateur local désigné de réunir un Comité de pilotage autour d'un Chargé de mission. Le Comité de pilotage comprend des représentants des Ministères concernés (DIREN, ONF, CRPF...) et des collectivités locales (maires, Conseiller général), des propriétaires exploitants, des usagers divers et éventuellement des associations, qui doivent tous participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du DOCOB. Après un diagnostic écologique aboutissant à une typologie et une cartographie des habitats d'intérêt communautaire et un diagnostic socio-économique et culturel, un Document d'Objectifs (DOCOB) est préparé par les experts et soumis au Comité de pilotage lors de réunions de concertation afin de l'entériner ou de l'amender si nécessaire. Ce document comporte des objectifs et des stratégies de gestion qui seront assorties de propositions d'actions.

En réalité les obstacles sont nombreux, ils sont liés à la méfiance des propriétaires et des usagers qui craignent parfois d'être soumis à des contraintes de gestion, voire d'être dépossédés de leurs biens. Il faut reconnaître que certains élus locaux ne facilitent pas la tâche des membres des Comités de pilotage et n'hésitent pas à mettre de l'huile sur le feu par des déclarations peu dignes de responsables politiques dans la presse locale ⁽²⁾ ou tout simplement en refusant de participer aux réunions ⁽³⁾.

Saluons tout de même le travail des Comités qui progressent raisonnablement :

- En Dordogne : Les Comités des vallées de Beunes (opérateur : CAUE), du Valon de la Sandonie, de la vallée de la Nizonne (opérateur : PNR Périgord-Limousin), du Tunnel de Saint-Amand-Coly, des Grottes d'Azerat. Le comité technique des vallées de Beunes doit prochainement valider les mesures agro-environnementales ; c'est une

avancée importante après deux ans de conflit avec les agriculteurs. Bien sûr, il y a eu des concessions aux dépens des habitats naturels et il est clair que le site Natura 2000 de la Vallée des Beunes est devenu plutôt "agricolo-agricole", mais le but est de mettre en place des actions, en espérant que les agriculteurs comprendront que Natura 2000 n'est pas forcément dirigé contre eux.

- En Gironde : Comités pour les sites des Dunes du Cap Ferret, les Forêts de la Pointe de Grave et marais du Logit (opérateur : ONF), les Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin, les vallées de la Leyre (opérateur : PNRLG). Celui de la vallée du Ciron semble stoppé par manque de moyens financiers.

- Dans les Landes :

- Les enjeux écologiques ont été identifiés pour les Barthes de l'Adour (opérateur : Barthes Nature), site des Lagunes (opérateur : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne).

- Le Comité de pilotage vient d'être mis en place pour les Dunes modernes du littoral landais qui représentent trois zones (opérateur : ONF). NB : Une vaste zone de Capbreton a été ajoutée au périmètre de la zone sud.

- Les documents d'objectifs sont élaborés pour les Vallées des Grande et Petite Leyre (site commun avec la Gironde), la Tourbière de MEES (opérateur : commune avec l'appui technique d'Espaces Naturels d'Aquitaine et ONF).

Les travaux de ces Comités sont facilités lorsque des experts naturalistes comme ceux des Parcs Naturels Régionaux (celui des Landes de Gascogne et celui du Périgord Limousin) sont partie prenante.

Mais d'autres obstacles pourraient apparaître, tels que l'insuffisance des moyens financiers alloués par l'Etat pour réaliser les expertises ou entre-

prendre les travaux nécessaires à la remise en état des habitats dégradés :

- En Gironde : on craint les conséquences de l'extraction des granulats (notamment dans l'estuaire au niveau de la Pointe de Grave) qui favorise l'érosion du rivage sous l'effet de la houle ainsi que la mobilisation des métaux lourds.

- Pour les Pyrénées-Atlantiques : on nous signale déjà plusieurs projets destructeurs en cours d'étude ou de réalisation dans de futurs sites Natura 2000 : des aménagements sur les sites du Gave de Pau (base nautique avec plus de 12 hectares de saligues déjà détruites, projet d'enrochement pour protéger des golfs et sentiers de pêcheurs) et du Gave d'Aspe (projet de route consécutive au tunnel du Somport), des projets d'exploitation dommageables dans la tourbière bombée de Louvie-Juzon ainsi que dans une aire de reproduction du Grand Tétras en vallées d'Ossau et d'Aspe (dans une Zone de Protection Spéciale).

Il faudra donc faire preuve de pédagogie (c'est un euphémisme) si l'on veut faire comprendre à tous les partenaires que la directive ne va pas à l'encontre de leurs intérêts, pour peu qu'ils acceptent de gérer, de manière raisonnable, les milieux dont ils tirent profit. C'est ce que tente d'expliquer notre collègue de Dordogne aux agriculteurs des coteaux du Céou (depuis bientôt trois ans, en attendant qu'un opérateur soit désigné), en insistant sur l'intérêt de la directive dans leur secteur.

N'oublions jamais que la nature ne nous appartient pas et que nous sommes censés restituer ce que nous lui empruntons afin de ne pas hypothéquer les ressources des générations qui nous succéderont. Comme l'écrivait Jean Dorst dès 1995, tous les textes législatifs et réglementaires possibles resteront inopérants sans l'adhésion de tous... cela fait aussi partie de nos devoirs de citoyens. ■

(1) Site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

(2) Déclaration de Monsieur Hugues Martin dans Sud-Ouest du 18 décembre 2003.

(3) Cas en Pays Basque et en Dordogne (sur la rivière Dordogne, Daniel Garrigue, maire de Bergerac, a poussé l'ensemble des maires des communes riveraines de la Dordogne sur le Bergeracois à s'opposer à Natura 2000 tant qu'ils n'auront pas plus de garanties).

L'AGRICULTURE

Une activité à risques...



Photo : Philippe POINTEREAU / SOLAGRO

- Les différentes pratiques agricoles
- Réforme de la PAC : quels enjeux ?
- Les dangers de l'élevage industriel
- Les OGM : de la réglementation au terrain...

Antoine SCHREIBER

De ses origines à nos jours

Comment a évolué l'agriculture ?

Dans ce train qui me ramène de Paris à Bordeaux, suite au colloque "Agriculture et Développement Durable ⁽¹⁾", j'aperçois par la vitre ces étendues de terres labourées, énormes blocs de culture parfois ornés d'un bosquet, îlot dérisoire perdu au milieu de l'océan des terres arables. "On" sait que la faune sauvage, pour vivre et se reproduire, a besoin d'un maillage des reliquats d'espaces naturels. Cela veut dire que bosquets, talus, haies, points d'eau doivent être reliés les uns aux autres de manière quasi continue. "On" sait que certains prédateurs, pour rechercher leurs proies, auront du mal à franchir plus de deux ou trois cent mètres. "On" sait que le maintien de haies (ronces, cornouiller, aubépine, prunellier, lierre, chèvrefeuille...) assure la survie d'acariens, pucerons, insectes. Cette petite faune, ajoutée aux fruits sauvages permet le démarrage d'une chaîne alimentaire qui va jusqu'aux plus grands : passereaux, oiseaux de proie, renards...

Dans le même temps "on" voit des haies "entretenues" à coup de broyeurs surpuissants quand ce n'est pas d'un coup de Round-up ⁽²⁾ qui les élimine totalement.

Ça n'a pas de sens et pourtant "on" le fait. Ce "on" c'est l'agriculteur, le technicien, l'environnementaliste, le professeur mais aussi le citoyen et donc tout un chacun qui finalement accomplit contre son for intérieur ou n'arrive pas à empêcher des pratiques reconnues dommageables. La situation semble à bien des égards schizophrénique. La question est en effet de passer du productivisme à une agriculture durable. Or ce sont toujours les mêmes - agriculteurs, syndicats, chercheurs, fonctionnaires - qui tiennent les manettes de commande ! On m'objectera que les personnes aux commandes dans les années 50, 60 ou 70 ont passé le relais. Cela n'est vrai que pour une partie seulement d'entre elles ; quant à l'essentiel des nouvelles générations dirigeantes elles sont culturellement les héritières du productivisme. Sans compter que les organisations ont des inerties... De toute manière comment y voir clair dans tous ces modèles proposés : agriculture paysanne, raisonnée, intégrée, biologique, biodynamique, de précision... Et puis la PAC, sa réforme, le "découplage", le calcul des aides : régional ? forfaitaire ? partiellement découplé ? Mais au fait, est-ce là parler d'agriculture ? Essayons donc d'en parler et commençons par le commencement : la fertilité.

DE LA FERTILITÉ À LA DIFFÉRENCIATION SOCIALE

Un sol fertile résulte d'une combinaison de plusieurs événements : dégradation de la roche-mère minérale sous l'action de forces physico-chimiques ; synthèse de la matière organique par les végétaux à partir du soleil, de l'eau et du gaz carbonique ; fusion entre la matière minérale dégradée et l'humus. Ces trois événements surviennent lorsque les facteurs requis (température, humidité,



Photo : Marie-Thérèse CEREZUELLE

⁽¹⁾ Organisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux au MEDD le 15 octobre 2003.

⁽²⁾ La dernière publicité de Monsanto pour son herbicide à base de glyphosate s'appelle Biovert Aqua, on appréciera...

durée...) sont réunis et aboutissent à la formation du complexe argilo-humique (CAH) véritable tissu vivant qui héberge des micro flore et faune considérables. Le CAH est ainsi le résultat d'un processus vieux de centaines de millions d'années, pour ne pas dire plus. Il est le garant de la fertilité des sols en ce sens qu'il le structure et lui donne ses multiples capacités : stockage et restitution des minéraux, porosité... Dans nos zones de climat tempéré, et cela bien avant l'apparition de l'homme, les forêts primaires, partout où elles ont pu se développer ⁽³⁾, ont décuplé l'activité photosynthétique et produit une importante biomasse. Cette biomasse supporte à son tour une importante vie animale, y compris dans le sol qui s'en trouve enrichi et se montre ainsi toujours plus favorable à la vie... Ce cycle vertueux est celui de la fertilité naturelle qui s'enrichit sans fin et augmente son stock de matière organique et donc d'humus. Il ne perd rien, mais - contrairement au théorème - il crée sans cesse de nouvelles formes de vie et bien sûr homo sapiens.

Les premières populations humaines ne faisaient que prélever momentanément en chassant et cueillant ce dont elles avaient besoin, la restitution des matières évidemment organiques se faisant sur le champ... Epoque édénique ? Par certains côtés on peut le rêver mais on n'oubliera pas que la concurrence et la lutte entre espèces restent une composante majeure du règne vivant. On peut d'ailleurs y voir la raison essentielle qui invite l'homme à passer à autre chose : l'agriculture. C'est peu de dire qu'il tâtonnera avec plus ou moins de bonheur, essuiera bien des échecs avant de trouver, ici et là, pour un temps plus ou moins long une adaptation convaincante.

Il lui fallait en effet résoudre un problème essentiel : cultiver un espace sans l'appauvrir pour permettre d'assurer dans le temps - durablement donc - sa propre survie et donc celle de son foyer et de sa descendance. Or cela est moins facile qu'il n'y paraît. Prenons l'agriculture sur brûlis. La première récolte est toujours bonne puisque la culture profite du stock organique du sol ainsi que des minéraux des cendres issues de la combustion des végétaux. Ce sont les récoltes suivantes qui posent problème. Les grands arbres ne protègent plus le sol qui s'érode, leurs racines et leurs faune et flore associées ne solubilisent plus la roche mère ni ne drainent plus les eaux qui lessivent inexorablement les minéraux solubles résiduels. Lorsque le stock de matière organique sera complètement exploité - il suffit de quelques années - il faudra des générations pour le reconstituer lorsque cela est possible.



Photo : Philippe POINTEREAU / SOLAGRO

Rigole d'érosion sur sol nu

LE VER DE TERRE

Cet infatigable laboureur

Parmi les vers de terre, très variés par leur taille et leur couleur, les lombrics sont bien connus dans les jardins, les prairies et ailleurs. A la surface du sol, ils se manifestent par des tortillons de terre plus ou moins denses au m² et l'on peut même le voir se balader après la pluie. Un hectare de prairie naturelle peut produire une masse de lombric équivalente à celle de gros bovins, d'après les spécialistes. Ils creusent d'innombrables galeries, jusqu'à un mètre de profondeur, dans un sol meuble en avalant la terre dont ils digèrent les débris organiques. Par l'anus, ils rejettent les particules enrobées dans du mucus riche en azote. Ils ameublissent le sol tout en l'aérant et en l'enrichissant pour les végétaux. Leur rôle fousseur est donc considérable. De même, les petits vers rouges du fumier ou du compost permettent la transformation des matières organiques en humus. Hélas, ces auxiliaires précieux des jardiniers et des agriculteurs sont en régression inquiétante sous l'effet des pesticides (exemple : les anti-limaces) et du cocktail empoisonné utilisé dans les grandes cultures. Sauvons les vers de terre par d'autres méthodes culturales pour garder un sol vivant.

MTC

⁽³⁾ Le Sud-Ouest en est l'un des plus beaux exemples.

Suite page 14...

QUELQUES ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE LES "FAMILLES" DU MONDE AGRICOLE

L'agriculture française, par la diversité de ses productions et des techniques employées, est devenue largement dominante depuis la seconde guerre mondiale. Le modèle dit "conventionnel" et ses récentes adaptations ("agriculture raisonnée" et "de précision") relèvent principalement de pratiques agronomiques simplifiées et intensives. Heureusement, d'autres modèles, souvent plus ingénieux et plus respectueux de l'environnement, essaient de se faire une place.

◆ AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

Plus ou moins intensifiée selon les territoires et selon les systèmes de production, l'agriculture conventionnelle est la fille aînée de la PAC. Croyant aux bienfaits du progrès, elle s'est généralement modernisée depuis 40 ans au prix de lourds investissements. Mécanisation, intensification, agrandissement des exploitations sont les caractéristiques principales des entreprises agricoles pilotées par des agro-managers. En corollaires, d'importants dommages écologiques et sociaux ont ravagé les paysages et les milieux naturels (drainage, irrigation, éradication du bocage, pollution des eaux...). Pourtant, l'agriculture conventionnelle recouvre de très grandes disparités dans les revenus et dans les systèmes de production. A côté des céréaliers du bassin parisien (grands bénéficiaires de la PAC), les éleveurs vivent des situations beaucoup plus difficiles et le renouvellement des agriculteurs n'est plus assuré dans plusieurs zones rurales.

Principaux acteurs institutionnels

La FNSEA (syndicat majoritaire), l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et l'ANDA (organe de financement du "développement" agricole) ainsi que quelques instituts techniques (ITCF, AGPM, ITP...) représentent au niveau national les principaux acteurs et promoteurs de cette agriculture insoutenable. Ils sont également des interlocuteurs incontournables du ministère...

◆ AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Officiellement labellisée par le MAAPAR et soumise à un cahier des charges contrôlé par des organismes certificateurs indépendants, l'AB se définit comme une agriculture qui refuse l'emploi de produits chimiques de synthèse. Engrais chimiques solubles et pesticides sont donc interdits. Par contre, des phosphates et sels de potasse minéraux sont autorisés de même qu'un certain nombre de "biopesticides" (pyrètre, nicotine, sulfate de cuivre...). Concernant les intrants, les cahiers des charges contiennent une liste fermée et tout ce qui n'est pas explicitement

autorisé est interdit.

Issue de militants et de pionniers, l'AB s'est considérablement renforcée depuis quelques années (effet vache folle, dioxine...) et deux tendances semblent aujourd'hui caractériser ce mouvement. Les agro-écologues convaincus, qui cherchent une véritable synergie avec leur milieu (condition indispensable dans la lutte contre les ravageurs) et les "productivistes", généralement nouveaux venus à la bio, qui s'insèrent dans un marché porteur avec des ambitions économiques prioritaires (poulailler industriel bio, maraîchage en grandes cultures). Du point de vue de l'environnement, même si les cahiers des charges présentent quelques faiblesses (rien sur les assolements, les doses de compost, les paysages, les bords de rivières...), l'AB constitue effectivement aujourd'hui la forme d'agriculture la plus écologiquement saine.

Principaux acteurs institutionnels

La FNAB (Fédération Nationale de l'AB), l'ITAB (Institut Technique de l'AB), Biocoop, le MAAPAR/DGAL constituent les principaux acteurs de l'AB qui compte par ailleurs une foule de sous-groupes (Biodynamie, Simple, Nature et progrès...).

◆ AGRICULTURE INTÉGRÉE

Vocabulaire utilisé pour désigner des systèmes de production combinant toutes les techniques de lutte et de production en vue de réduire la pression anthropique sur le milieu. Au plan théorique, il s'agit d'utiliser la "nature" comme facteur de production (légumineuses comme sources d'azote et de protéines, haies et bocages comme régulateurs du milieu...). Assez développée sur le terrain en arboriculture et en cultures sous serre (introduction d'auxiliaires pour combattre les ravageurs, phéromones sexuelles...), l'agriculture intégrée (la PI suisse) s'appuie quand même sur les pesticides (normalement en dernier recours), ce qui limite considérablement sa crédibilité : dans beaucoup de situations, le nombre de traitements phyto n'a pas diminué... A mi-chemin entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique (qui utilise

Lionel VILAIN, Conseiller technique au réseau Agriculture de France Nature Environnement
(article paru dans "La Lettre du Hérisson" n° 208)

d'ailleurs les mêmes bases théoriques), l'agriculture intégrée manque d'un véritable cahier des charges rigoureux et contrôlé pour garantir sa matérialité.

Principaux acteurs institutionnels

L'ACTA (pôle de coordination des instituts techniques) sans moyens véritables, l'ITV (Institut Technique du Vin) qui anticipe sur les futurs dégâts portés à l'image des vins et cherche à réduire la dose et le nombre de pesticides utilisés... et quelques chercheurs isolés de l'INRA et de l'ITCF.

◆ AGRICULTURE DURABLE

L'AD se définit comme une agriculture économiquement viable, écologiquement saine et socialement équitable... Elle se réfère explicitement au concept de développement durable, c'est-à-dire qu'elle possède une approche planétaire et éthique qui dépasse la simple production agricole. Au plan agronomique, on trouve aussi bien les systèmes bio que les systèmes "intégrés", ce qui entraîne les ambiguïtés déjà signalées pour la PI. Normalement portée par la Loi d'orientation, l'agriculture durable cherche encore sa place auprès des circuits économiques. Parce que même FARRE (voir plus loin) parle d'agriculture durable (récupération du vocable mais pas du concept), la crédibilité de cette agriculture repose seulement sur la crédibilité de ses militants (qui cherchent localement alliance avec les environnementalistes et les consommateurs).

Principaux acteurs institutionnels

Le RAD (Réseau Agriculture Durable) né en Bretagne à partir de réseaux d'agriculteurs alternatifs, la FNCIVAM, Fédération Nationale des CIVAM qui sont des structures de formation et de développement agricole généralement concurrentes des chambres d'agriculture (mais avec beaucoup moins de moyens), la Bergerie nationale de Rambouillet qui conduit le programme agri-environnemental de l'enseignement agricole avec notamment un réseau de 25 sites de démonstration pour l'agriculture durable...

◆ AGRICULTURE PAYSANNE *

C'est l'agriculture durable version Confédération paysanne. S'y ajoutent donc des considérations sur les revenus, le partage des quotas, la PAC... et les OGM.

Principaux acteurs institutionnels

La Confédération paysanne (deuxième force syndicale agricole du pays), la FADEAR, organe de formation de la Confédération paysanne.

◆ AGRICULTURE RAISONNÉE

Soutenue et financée par l'UIPP (Union de l'Industrie des Produits Phytosanitaires), l'AR n'est que la déclinaison moderniste et relookée de l'agriculture productiviste conventionnelle. Le récent décret sur l'agriculture raisonnée devrait surtout servir d'alibi à la grande distribution et d'éventuel contre feu à la poussée de la demande en produits bio... FNE a dénoncé à plusieurs reprises cette opération de marketing destinée à reverdir l'image de l'agriculture productiviste. Si la traçabilité et le respect de la réglementation constituent l'essentiel du cahier des charges de l'AR, les tours de passe-passe sémantiques sont aussi fréquemment utilisés : on ne dit plus pesticides mais produits phyto-pharmaceutiques... Enfin, comme il n'existe aucune obligation de réduction des intrants, l'amélioration environnementale apportée par ce dispositif risque d'être dérisoire.

Principaux acteurs institutionnels

FARRE (Forum pour une Agriculture Respectueuse de l'Environnement), principal lobby de l'AR, la grande distribution, l'UIPP.

◆ AGRICULTURE DE PRÉCISION

Dernier gadget de l'agriculture productiviste, soutenu par une fraction importante de l'INRA, du CEMAGREF et des Instituts techniques, l'AP incarne la science-fiction technologique au service de l'agriculture (détection par satellites des rendements puis cartographie des sols et logiciel embarqué sur le tracteur ajustant en temps réel la profondeur du labour, la densité de semis, la fertilisation et bien sûr les traitements phyto...). Ce rêve technologique permet de discourir sur l'environnement...

Principaux acteurs institutionnels

INRA, CEMAGREF, AGPB (blé), AGPM (maïs), ITB (betterave) et machinisme agricole.

* NDLR : La seule qui a fait ses preuves et qu'il faut maintenir.

... Suite de la page 11

Il aura fallu du discernement dans la mise au point des itinéraires culturels, des innovations technologiques pour aboutir à des formes d'agriculture suffisamment performantes. La performance se mesure ici selon deux critères. Le premier est la quantité de céréales produite par un agriculteur pour nourrir cinq personnes : lui-même, sa compagne, ses trois enfants. Le deuxième est la garantie dans le temps de cette productivité, autrement dit des pratiques culturales qui n'appauvrissent pas la fertilité du sol. Dans ces conditions une société agraire peut durablement exister et se perpétuer de génération en génération.

Si alors apparaît une innovation technique, pour une même quantité de travail fournie, la production augmente et il devient possible de nourrir une sixième personne. Celle-ci ne devra pas nécessairement être attachée à la production agricole mais pourra exercer une autre fonction : sorcier, marchand, chanteur, militaire, chercheur... Mais, pour peu qu'une diminution de la fertilité survienne (surexploitation) alors ce sont disettes, famines, maladies qui apparaissent. Une mauvaise technique agricole peut donc remettre en question la survie d'un village mais aussi une civilisation. Ces phénomènes permettent en partie d'expliquer les grandeurs et décadence des civilisations égyptiennes, romaines... Et montrent à l'évidence que la nôtre ne saurait être à l'abri.

Un système agraire qui a porté ses fruits est sans conteste celui qui se développe en France au Moyen-âge et perdure pour l'essentiel jusqu'à la deuxième guerre. Sur ce territoire de climat océanique, les paysans pratiquent une culture attelée lourde sans jachère mais avec une rotation de cultures complémentaires. Son système est celui de la polyculture élevage, autonome quant à ses besoins et capable de produire des surplus très importants. Ces surplus permettent à leur tour de faire vivre largement les autres strates de la différenciation sociale de sorte que, "dès la fin du XIX^{ème} siècle, plus de la moitié de la population active des pays industrialisés a pu se consacrer aux activités non agricoles, minières, industrielles et de service, en plein essor" ⁽⁴⁾.

Tout va bien ? Oui et non. Des famines peuvent survenir pour des raisons climatiques ou pour cause d'impéritie des pouvoirs publics. Des techniques de complémentation sont déjà parfois mises en oeuvre et permettent de pallier les exportations par les récoltes de minéraux tels que

phosphore et potasse. Sous Louis XIV la forêt diminue considérablement mais c'est en grande partie pour les besoins de la marine et de l'industrie. Par ailleurs on assiste à des spécialisations, début du productivisme et, ce qui va de pair, à la spéculation sur les productions agricoles. Mais, en gros, l'obligation de consacrer des terres à l'entretien et au renouvellement des animaux de trait assure la production excédentaire de matière organique servant à fumer les terres à blé. Ainsi cette agriculture se montre intégrée à l'environnement et plus précisément au processus naturel du maintien sinon de l'amélioration de la fertilité des sols. La notion de productivité ne lui est bien sûr pas étrangère puisque diverses améliorations techniques tant au niveau des méthodes agronomiques que des machines à traction animale augmentent les quantités produites pour un même effort. Une innovation - technologique - va pourtant remettre en question cette adaptation à bien des égards exemplaire.

UNE RÉVOLUTION TECHNIQUE



Pour certains, la révolution technique majeure est la roue ; pour d'autres c'est la maîtrise du feu ; pour d'autres encore c'est la machine à imprimer les livres... A chaque domaine sa date clef. En agriculture ou plutôt en agroécologie il faut la situer au début des années cinquante.

La machine à vapeur puis le moteur diesel ont déjà été inventés mais ce n'est qu'après la seconde guerre que les tracteurs autonomes, équipés de dispositifs qui leur assurent de nombreuses fonctions se répandent, se démocratisent.

⁽⁴⁾ Histoire des agricultures du monde, Mazoyer, Seuil, 1997, 412 pages.

tisent. En quelques dizaines d'années, l'énorme parc de chevaux et bœufs de trait va être remplacé. Les terres nécessaires aux "tracteurs animaux" sont libérées et peuvent à leur tour produire des céréales. Cela permet de répondre aux besoins alimentaires de l'époque. Les pouvoirs publics prônent l'autosuffisance alimentaire pour la France mais aussi l'amélioration de la productivité. Les besoins en main d'œuvre de l'industrie sont importants : la mécanisation agricole libère les paysans au profit de l'industrie qui produit ainsi des équipements pour l'agriculture et les autres secteurs d'activité.

Tout va pour le mieux sauf qu'un tracteur effectue moins facilement qu'un cheval un demi tour en bout de parcelle. Il a d'ailleurs moins besoin du temps nécessaire au demi tour pour souffler à l'ombre de la haie en chipant quelques goûteux rameaux. Il n'en a tout simplement pas besoin. Foin donc de cette haie qui fait perdre du temps : de deux parcelles en voici une seule. Le transfert de fertilité n'est plus possible ? Importons donc des engrais minéraux commodes à épandre et faciles à produire par l'industrie. De fil en aiguille et presque sans s'en apercevoir, l'agriculteur commence peu à peu à décrocher de la nature. Il oublie que les engrais minéraux modernes sont incapables d'apporter au CAH les bienfaits de l'immense tas de fumier qui n'est plus produit par les millions de chevaux et bœufs de trait que le tracteur remplace.

La suite des événements ne fera qu'amplifier le phénomène.

LA RÉVOLUTION CONTINUE

Un verrou important restait à régler. En effet, l'ennui avec la nature c'est qu'elle est biodiversifiée. Elle ne conçoit pas de produire l'un ou l'autre de ses fruits inutilement. Expliquons-nous...

Prenons un cultivateur équipé d'un tracteur et situons-le en 1960, sur la même parcelle de blé ayant appartenu à son père. Le rendement du père aidé de ses chevaux était de 20 q.ha⁻¹. Le rendement du fils est de 40 q.ha⁻¹, avec moins de peine. Mais, horreur, alors que la récolte approche, notre fils observe des symptômes sur les épis et feuilles : zones nécrosées. Le chercheur de service diagnostique aus-

sitôt une attaque de champignons parasites du blé. Qu'à cela ne tienne, une pulvérisation du pesticide approprié règlera l'affaire. Ainsi sera évitée une perte de récolte de quelques quintaux⁽⁵⁾. Ce faisant notre agriculteur, mais à travers lui toute la société, refuse une deuxième fois à la nature le droit d'exister : il lui refuse le "droit" de prélever son "dû" ; celui là justement qui en faisant vivre une population parasite - le champignon responsable des nécroses - amorce la chaîne qui de prédateur en prédateur permet le maintien de la diversité des espèces biologiques.



Les dernières haies sont hélas trop souvent supprimées au profit de clôtures qui demandent moins d'entretien...

Depuis les choses n'ont fait qu'empirer. De la maîtrise des parasites culturels fortement dommageables, on est passé à la maîtrise de parasites qui n'avaient guère que la prétention de faire perdre quelques dixièmes de la récolte.

Le cas de la viticulture bordelaise est à cet égard particulièrement édifiant. Mildiou et oïdium sont certes des parasites capables de détruire la totalité d'une récolte et contre lesquels il est incontournable d'utiliser un produit chimique. Il n'en va pas de même pour des parasites tels que acariens, cicadelles, papillons qui ne peuvent faire que de très minimes dégâts, contre lesquels les mesures prophylactiques sont largement suffisantes. Il est pourtant très fréquent de les éliminer grâce à la pulvérisation de produits chimiques dont la gamme⁽⁶⁾ ne cesse de s'étendre.

Suite page 18...

⁽⁵⁾ Le champignon parasite du blé peut tout au plus ponctionner 1 à 2 quintaux, ce qui en laisse au moins 38, soit presque le double de la récolte du père.

⁽⁶⁾ La mise au rencard de plusieurs dizaines de molécules ne saurait cacher l'apparition de dizaines d'autres.

Du Contrat Territorial d'Exploitation au Contrat d'Agriculture Durable

Instaurés par la LOA en 1999, les CTE sont des contrats volontaires entre exploitants et pouvoirs publics. Financés par le 2ème pilier de la PAC, ils comportent un volet socioéconomique et un volet environnemental. Leur instruction et validation se fait localement en CDOA sous l'égide du Préfet et implique les syndicats et organismes professionnels agricoles, les DDAF, les chasseurs, les consommateurs, les APE. En Aquitaine, le catalogue comprend environ 80 mesures dont voici quelques exemples : "Plantation et entretien d'une haie", "Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver", "Modifier les traitements phytosanitaires".

Après trois années de "participation" de la SEPANSO aux CDOA, ce catalogue nous semble avoir été conçu pour satisfaire tout le monde. Autrement dit, sous couvert d'un certain nombre de mesures environnementales, il en propose d'autres qui satisfont les méthodes culturelles productivistes. Parmi ces autres citons : "Remplacer un désherbage total par un désherbage mixte", "Remplacer l'atrazine par un autre produit phytosanitaire moins polluant pour la culture du maïs". Cette ambivalence a bien été perçue par les APE qui n'ont eu de cesse de réagir et s'opposer avec vigueur. A tel point par exemple que la SEPANSO Landes s'est vue retirer son siège en CDOA !

Au-delà des réactions des militants, que l'on peut toujours taxer de subjectives et écopartiales, il existe un audit dont les conclusions méritent lecture. C'est donc le cabinet EUREVAL qui a été chargé par le Ministère de l'agriculture de procéder à l'évaluation à mi-parcours des CTE. En ce qui concerne la conversion à l'agriculture biologique, EUREVAL remarque qu'elle ne "concerne que 3,6 % des superficies sous contrat (8109 ha) alors que son enveloppe budgétaire représente 18,3 % du budget régional" ⁽¹⁾. Les APE regrettent bien sûr les faibles surfaces concernées mais considèrent que la part financière allouée trouve là un emploi légitime. Qui souscrit le plus de CTE ? Ce sont les Pyrénées-Atlantiques qui, avec un poids agricole de seulement 26 %, souscrivent 40 % ⁽¹⁾ des contrats. Qui en souscrit le moins ? Eh bien la Gironde qui, avec 8 % des contrats, montre que la "participation des exploitations est très inférieure à leur poids régional" ⁽¹⁾. Le vignoble bordelais et les multiples applications de pesticides ⁽²⁾ auquel il est soumis soit se considère comme exempté de pratiques environnementales qu'il pratiquerait déjà, soit considère qu'il est en mesure de les autofinancer et préfère laisser ainsi les moyens financiers aux autres départements... Sur la question de la participation, le rapport note que les "autres acteurs (SEPANSO, UFC...) ont eu peu de place pour s'impliquer dans la démarche, que cela a été le cas pour la DIREN dans une moindre mesure, que le poids de leurs arguments (...) est resté faible dans une assemblée dominée par les représentants de la profession" ⁽³⁾. Quant à cette dernière "elle (la profession agricole) a pu apparaître réticente au démarrage du dispositif (...) mais prenant conscience de la pertinence de celui-ci et des ressources disponibles, elle s'est naturellement associée à l'administration pour rendre le CTE plus conforme à ses attentes" ⁽⁴⁾.

Le changement de gouvernement en 2002 marque l'arrêt des CTE jugés compliqués et chers par le nouveau Ministre de l'agriculture qui semble pourtant ne pas vouloir laisser tomber le volet environnemental de sa politique. Un nouveau contrat se met très lentement en place qui, sans ambiguïté mais avec hardiesse dans les termes, se nomme Contrat d'Agriculture Durable. En ce début d'année 2004, ils ne sont toujours pas opérationnels. Lors des dernières CDOA, les CAD ont été présentés comme des CTE rénovés selon les dispositions suivantes : recentrage sur les problématiques environnementales prioritaires, possibilité pour l'agriculteur de contractualiser les seules actions agroenvironnementales. D'un point de vue plus général, les CAD se réfèrent à un zonage territorial ainsi qu'à sept enjeux définis nationalement et relatifs à l'eau, l'air, le sol, la biodiversité.

A priori le nouveau dispositif CAD se présente sous de bons auspices à ceci près que deux points apparaissent préoccupants. Le premier est qu'il n'est pas tant question de créer de nouvelles mesures mais plutôt de puiser dans le stock des mesures CTE dont on a vu qu'elles comportaient une part d'ambiguïté. Le deuxième est que les CAD doivent être coordonnés avec la démarche Agriculture Raisonnée ⁽⁵⁾. Est-ce le cahier des charges agriculture raisonnée qui sera la référence des CAD ? Il faut alors rebaptiser ceux-ci CAR. A tout prendre, nous préférerions que l'on se base plutôt sur le cahier des charges agrobiologique...

AS

⁽¹⁾ "Evaluation à mi-parcours", Eureval, Lot Aquitaine n° 1b, Synthèse du rapport final, 7 juillet 2003, p. 4.

⁽²⁾ Le vignoble français représente 4 % de la SAU et consomme 21 % des 100.000 tonnes annuelles de pesticides épanchés (Agreste 2001, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

⁽³⁾ "Evaluation à mi-parcours", p. 11.

⁽⁴⁾ Idem, p. 10.

⁽⁵⁾ Selon le document "Introduction aux CAD" distribué en CDOA lors de la deuxième réunion de cadrage régional du 27 janvier 2004.

Les deux mesures de la réforme Fis
couplage des aides" et d'"Ecocon

Pour essayer de comprendre
PAC qui existe depuis 19
taires et financières da
curité alimentaire
1992 il s'agissait
revenus grâce à

1- Mécanism
à une taxati
térieurs à
européen
comme

2- Mé
prod
son
ma

Le

ce

P

n

a

s

n

g

di

ba

des

aide

ment

surtou

ne don

c'est le c

ne donne

de ces critè

ment favorise

hors sol, le maïs

mation d'intrants.

dégrade l'environne

agricultures vivrières d

viennent une "arme alime

lequel repose le productivisr

mesures apparaissent en faveur

nement ; elles constituent le 2ème p

et agricole. Les CTE et CAD en sont le

La réforme actuelle dite Fischler cherche à c

LA RÉFORME DE LA PAC

Antoine SCHREIBER

chler portent les noms barbares de “Déconditionnalité des aides”.

de quoi il s'agit remontons en arrière. La 1992 est constituée de mesures réglementaires dans le cadre d'un objectif général : la sécurité des populations européennes. Jusqu'en 1992, on cherchait à garantir les prix agricoles et donc les deux mécanismes :

le premier est la préférence communautaire : grâce à une aide appropriée, les produits agricoles exportés de l'Europe sont plus chers que les produits importés, ce qui bénéficie de ce fait d'un espace commercial protégé.

le deuxième mécanisme de restitution : les excédents de production - grâce à des aides publiques - sont stockés puis revendus à bas prix sur le marché mondial.

Les principaux produits concernés sont les céréales, le lait, la viande ; les aides ne sont pas versées aux agriculteurs mais aux opérateurs commerciaux et stockeurs publics ou privés. Face aux excédents de production, se met en place la réforme de 1992 qui cherche à se conformer aux exigences de l'ouverture des marchés agricoles à la “libre” concurrence. Pour ce faire elle ne soutient plus les prix comme précédemment mais au contraire permet leur alignement à la baisse sur les cours mondiaux. Parallèlement, pour compenser la baisse des revenus des agriculteurs, des aides directes sont versées à ces derniers. Ces aides sont relatives à une production et augmentent proportionnellement aux surfaces et aux rendements. Certaines productions ont droit qu'à peu d'aide sinon aucune : les prairies naturelles extensives ont droit qu'à une faible prime. Compte tenu des modalités d'attribution, ces aides vont lourder les élevages bovins et porcins intensifs, la fourrage, l'irrigation et la forte consommation d'engrais. C'est l'apothéose du productivisme qui dépeuple les campagnes, détruit les paysages du Tiers Monde. Les produits agricoles deviennent “déconditionnés” ! Le système d'aides directes sur les surfaces est appelé 1er pilier. Quelques timidités du développement rural et de l'environnement qui ne consomment que 10 % du budget des avatars les plus récents.

Corriger ce bilan mitigé à l'aide de 2 mesures.

La première se nomme “Découplage des aides”. Elle signifie que le montant des aides perçues par l'agriculteur n'est plus proportionnel aux surfaces et rendements des “multiples” productions : elle s'en trouve donc “découplée” et devient ainsi également “unique”. Ce faisant, l'agriculteur se trouve doté d'une “prime unique” qui lui assure un minimum : à lui de produire sur ces terres en fonction des besoins du marché et donc de choisir sa culture et une technique de production la moins coûteuse possible. Reste à savoir comme se calcule cette prime.

Le premier principe de calcul retenu est de faire une référence historique aux aides perçues antérieurement en remontant à une, deux ou trois années. Cela fait bien un total que l'on peut diviser par le nombre d'années de référence. Ce calcul simple se montre à bien des égards imparfait. Soyons concrets et comparons deux agriculteurs. Le premier élève des bovins sur des prairies naturelles, ce qui en terme d'aide ne “paie pas”. C'est pourtant une forme d'élevage particulièrement écologique. Le deuxième élève des bovins grâce à des maïs ensilés irrigués et a donc perçu pendant ses années de référence des primes importantes. Or ce sont celles-ci qui vont permettre de calculer sa prime unique qui sera très supérieure à celle du premier agriculteur. L'injustice est particulièrement flagrante que ce soit moralement ou écologiquement.

Face à cela, certains proposent la régionalisation. Il s'agit, pour une région, ou un pays, de comptabiliser toutes les primes et de constituer ainsi un “pot commun”. Il serait alors divisé par le nombre d'hectares cultivés sur la région considérée. On obtient alors une prime à l'hectare qui serait équitablement répartie vers chaque agriculteur, au prorata de ses surfaces en culture. Ce mode d'attribution ne donne pas la prime aux anciens productivistes, rétablit les avantages financiers en faveur de ceux qui de longue date ont des pratiques respectueuses de l'environnement. Reste à savoir s'il y aura un pot commun par filière de production ou si un seul pot commun rassemblera les enveloppes de chaque filière...

Ainsi il apparaît que le principe de la “prime unique”, si elle est calculée selon des modalités appropriées, peut contribuer à redresser la balance vers des pratiques agricoles plus extensives et donc écologiques. Pour appuyer encore plus dans ce sens, la réforme Fischler rajoute le principe de l'“écoconditionnalité des aides”. Il s'agit par là de lier la prime unique au respect des bonnes pratiques pour l'environnement, au bien-être animal, à la qualité des produits, à la sécurité des travailleurs. L'écoconditionnalité s'appuie sur les directives européennes “nitrate”, “bien-être animal”, “produits phytosanitaires”. Ce qui n'est finalement que le respect de la règle. Il appartient par contre à chaque pays de définir les bonnes pratiques agricoles et environnementales relativement à l'érosion, la structure des sols, la matière organique, l'entretien des espaces et habitats naturels. Une question fondamentale est là aussi de savoir qui va rédiger le cahier des charges écoconditionnel. Les seuls agriculteurs ?... Les agriculteurs avec des environnementalistes, des consommateurs, des chasseurs ?... Quelles seront les sanctions en cas de non respect du cahier des charges ? Suppression de la prime ou simple pénalité peu dissuasive ?...

Pour conclure ces quelques lignes on notera que :

- cette réforme est en cours de négociations,
- c'est le résultat de celles-ci qui la rendra écologiquement efficace,
- elle a d'ores et déjà suscité bien des refus et peu d'adhésions,
- elle se présente comme un des leviers pour la mise en place de pratiques agricoles durables.

... Suite de la page 15

Par ailleurs on constate qu'un certain nombre d'opérations réalisées classiquement manuellement ou mécaniquement sont remplacées chez bien des viticulteurs par l'utilisation d'un ou plusieurs produits chimiques : c'est le cas pour le désherbage, l'épamprage, l'éclaircissage, etc... Comme on le sait, les OGM ⁽⁷⁾ sont là maintenant pour doter génétiquement les plantes de capacités de résistance aux herbicides ou "mieux" encore de propriétés insecticides ⁽⁸⁾.

Ainsi, au fil des siècles, le système productif s'est transformé en système productiviste. Dans le premier, l'agriculteur est obligatoirement soucieux de ne pas gâcher le potentiel de fertilité du sol : c'est lui qui décide de ses cultures et d'une certaine manière impose les produits de saison au consommateur. Dans le deuxième, l'agriculteur exploite le milieu naturel et produit pour les consommateurs ce qui lui est commandé par les IAA. Il est instrumentalisé par ses partenaires économiques auxquels il permet ⁽⁹⁾ de récupérer la plus-value de son travail ⁽¹⁰⁾. Il ne maîtrise plus le choix de sa production, ni le circuit de vente, ni le système bancaire. La recherche, parée de nobles intentions, lui impose ses trouvailles : pesticides, OGM, agriculture de précision... Que dans ce cadre là un certain nombre de problèmes apparaissent ne surprend évidemment pas. Ces problèmes ne sont que les symptômes d'un grave dysfonctionnement : les méthodes culturales ne s'intègrent plus au cycle vertueux de la fertilité naturelle ; les produits chimiques utilisés pour tuer les parasites ou remplacer la main d'œuvre empoisonnent l'eau, l'air, le sol et donc les êtres vivants. Ces problèmes sont cependant de plus en plus difficiles à ignorer et font l'objet de plus en plus d'attentions en particulier dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

UNE RÉFORME DE PLUS

La PAC a organisé en grande partie et sans forcément le savoir le productivisme et s'est réformée plusieurs fois dans le passé pour gérer les revenus des agriculteurs puis les excédents. La réforme actuelle ⁽¹¹⁾ prévoit de découpler les aides et d'assujettir leur versement à des critères d'éco-conditionnalité. Est-elle bonne ? Est-elle mauvaise ?

Le découplage est en soi positif puisque un agriculteur ne verra pas ses aides augmenter lorsque ses rendements augmenteront : il n'a pas donc intérêt à surexploiter dangereusement ses sols. Reste à savoir comment ce découplage sera mis en place dans chaque état. Soit l'aide est calculée au regard des quantités produites dans le passé et c'est le bonus attribué aux productivistes. Ou bien elle est forfaitaire et se répartit aussi vers les moins productivistes.

L'éco-conditionnalité ? Qui peut être contre ? Reste à savoir à quel niveau d'exigence on va se situer, si certains territoires ou filières seront traités de manière différenciée...

Donc la réforme n'est ni bonne ni mauvaise. Elle reste encore un cadre général qui se garnit au fil des négociations entre états à Bruxelles. De celles-ci résulteront un certain nombre de dispositions dont l'application concrète et particulière à chaque état fera à son tour l'objet de négociations entre pouvoirs publics, organisations agricoles, associations de protection de l'environnement. Parmi ces dernières, on trouve heureusement les associations "historiques" comme FNE, la LPO, la SEPANSO... Mais elles doivent faire face depuis peu à la concurrence d'autres organismes, fraîchement reconnus associations de protection de l'environnement par les pouvoirs publics. C'est le cas de FARRE ⁽¹²⁾, réseau national très proche des agriculteurs, très bien relayé politiquement, et qui bénéficie de soutiens financiers importants de la part en particulier des firmes de pesticides ; son objectif est de labelliser 30 % des agriculteurs en "Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement" d'ici 2008. Pourquoi un Préfet ne choisirait-il pas FARRE pour siéger en CDOA en lieu et place des autres APN ? Actuellement, et c'est bien peu de choses, les APE ne sont conviées à donner leur avis que dans la gestion de 10 % des fonds PAC, à savoir ceux destinés aux CTE et CAD ⁽¹¹⁾.

CONCLUSION

C'est peu de dire que les techniques culturales ou les mesures PAC se situent dans le cadre - qui les supplante - de l'OMC. Cette organisation mondiale définit des règles commerciales et non des itinéraires culturels. Après tout, rêvons un peu, rien n'interdit d'inféoder cette OMC à une Organisation des Méthodes Culturelles...

En attendant il est plus que jamais d'actualité de ne pas se laisser piéger par de pseudos arguments mais au contraire de faire valoir les points suivants :

- L'enjeu agricole actuel n'est pas d'ordre quantitatif. Il faut dire et répéter que nous sommes largement capables de pourvoir à nos besoins et à ceux de nos pays voisins, que les surplus sont stockés à grand frais, qu'ils iront un jour ou l'autre à bas prix et sous l'indécent prétexte de l'aide alimentaire perturber les agricultures vivrières du Tiers Monde.
- L'enjeu c'est la survie d'un écosystème dont la mise en péril mettra en péril la société. Le maintien de la fertilité des sols et/ou leur amélioration ainsi que le respect du maillage suffisamment dense des espaces non cultivés sont des objectifs opérationnels réalisables à moyen si non court terme.

- Les moyens actuels - connaissances agroécologiques, moyens technologiques, moyens financiers - permettent d'atteindre ces objectifs.

Aujourd'hui c'est la première fois que la technologie - ou plus exactement son utilisation dévoyée - menace la fertilité naturelle car elle cherche à s'en affranchir. Ce faisant l'agriculteur exploite de gré ou de force son capital en mauvais père de famille car il laisse se dégrader la fertilité de ses sols... C'est une pratique contraire à l'écologie, au bon sens mais aussi à l'esprit du capitalisme, que l'on s'en réclame ou non. Celui-ci a en effet toujours veillé au renouvellement de son outil de production. Au-delà de la PAC et de sa réforme actuelle, dont il serait illusoire d'attendre tout, il est heureux de constater qu'une partie du monde agricole s'est depuis longtemps mobilisée, en marge du courant dominant. Il s'agit bien sûr de l'agriculture biologique (seulement 1 % en France). Plus récemment, les agricultures paysanne, raisonnée et intégrée cherchent également à revisiter les pratiques culturelles ⁽¹³⁾. Parmi ces tentatives force est de distinguer l'agriculture biologique qui a largement fait preuve de sa capacité à maintenir en bon état les sols, les eaux, l'air. Elle est la preuve qu'il est possible d'utiliser des moyens modernes tout en respectant le cycle naturel de la fertilité. On voudra bien noter que le maintien et maintenant le développement de l'agriculture biologique à un niveau économiquement viable est une vraie performance quand on sait que l'aide qu'elle reçoit est inversement proportionnelle aux obstacles qu'on lui impose. Le jour où l'agriculture productiviste verra la manne des aides financières qui lui sont accordées se tarir, alors elle s'écroulera d'elle-même. Une dernière question : pourquoi le productivisme bénéficie-t-il toujours d'autant d'aides ? Tout simplement parce qu'il est administré par une "élite" économique, politique et administrative qui en vit. ■

(7) Sur les Organismes Génétiquement Modifiés, lire l'article page 22.

(8) La plante produit elle-même et en permanence un insecticide...

(9) A moins qu'il n'y soit obligé.

(10) Est-il besoin de dire que l'agriculture est la vache à lait du système bancaire et de la distribution ?

(11) Lire pages 16 et 17.

(12) Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement.

(13) Ces différentes agricultures sont présentées en page 12.

LA PROTECTION BIOLOGIQUE DES CULTURES PROGRESSE

L'utilisation d'auxiliaires naturels constitue une alternative prometteuse dans la lutte contre les parasites ravageurs des cultures. Prenons l'exemple du maïs : à côté des traitements insecticides classiques (méthode chimique), nous sommes tous maintenant largement informés de l'existence d'un maïs OGM capable de lutter contre la pyrale, ennemi naturel de cette culture. Mais chacun sait aussi quels risques peuvent engendrer les techniques de manipulation génétique... Or il existe une méthode biologique à efficacité comparable, sinon supérieure, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des agriculteurs et surtout des consommateurs : l'emploi des trichogrammes, hyménoptères minuscules, s'attaquant aux œufs de la pyrale qu'ils percent de leur tarière pour y injecter leurs propres œufs, annulant ainsi toute possibilité d'apparition des chenilles ravageuses. D'un emploi facile, cet auxiliaire issu d'une collaboration de l'INRA et de la Société Biotop (filiale d'un important groupe coopératif), produit à grande échelle par cette dernière, permet annuellement la protection de quelques 70 à 80.000 hectares de maïs (surtout maïs semence). Notons aussi que ce produit biologique respecte la faune auxiliaire présente sur les cultures, capable à elle seule de détruire environ un tiers des larves de pyrale, et dont l'action s'ajoute à celle des trichogrammes.

Quelques exemples parmi d'autres :

Une forme voisine de ce même hyménoptère se révèle depuis peu très efficace dans la lutte biologique contre l'un des principaux ravageurs de la tomate plein champ, la noctuelle.

En viticulture, on utilise de plus en plus "les services" des typhlodromes, prédateurs naturellement présents sur le vignoble. Dans des conditions bien contrôlées, *T. pyri* est capable de réguler les populations d'araignées rouges à partir d'une forme mobile par feuille de vigne.

En arboriculture, une coccinelle peut consommer jusqu'à 60 pucerons par jour et, en complément, satisfaire un reste d'appétit en ingurgitant quelques psylles et acariens présents sur les lieux...

En cultures maraîchères sous abri et horticulture : une punaise se nourrit de ses proies (les thrips, ravageurs sous la forme de minuscules insectes ailés) dont elle aspire le contenu larvaire.

Il faudrait aussi parler des prédateurs utilisables dans le traitement de la mouche blanche (l'aleurode), des cochenilles, ainsi que de la lutte par confusion sexuelle contre le carpocapse des pommes et des poires, etc... qui sont autant d'armes précieuses au service d'une agriculture d'avenir.

Erick STONESTREET

Marie-Thérèse
CEREZUELLE

Où va l'élevage en Aquitaine ?

De la vache folle à la "grippe aviaire" des canards et des poulets, en passant par la peste porcine et autres hécatombes catastrophiques, l'élevage se porte mal dans le monde au cours de ces dernières années. Quelle peut être la "durabilité" des techniques industrielles dans les productions animales ? Existe-t-il d'autres modes d'élevage comme alternatives ?

QUELQUES STATISTIQUES SUR L'ÉLEVAGE EN AQUITAINE

(AGRESTE - Septembre 2003)

Dans les 5 départements, depuis dix ans environ, il y a une stagnation des effectifs pour les bovins, porcs et volailles, sauf pour les canards gras toujours en augmentation dans les Landes et surtout dans les Pyrénées-Atlantiques. Un tiers de l'espace agricole est voué à l'élevage (nord Dordogne, montagne et piémont pyrénéens), surtout pour les ovins.

En quinze ans, le nombre des exploitations n'a cessé de diminuer (- 2,6 % par an) avec le phénomène de concentration bien connu depuis des décennies.

Simultanément, les prairies permanentes continuent à diminuer de 1 % par an, remplacées par le maïs subventionné, surtout en culture irriguée.

Quant aux élevages porcins, si la production globale stagne, les porcheries industrielles se généralisent avec des extensions sous forme de "régularisations". L'IGP "Jambon de Bayonne" accordée abusivement à tout le grand Sud-Ouest (à condition de saler les jambons... avec du sel de Bayonne !) pourrait accélérer le phénomène. Tromperie de ces labels rouges signes de qualité alors qu'ils sont attribués aux élevages hors-sol ou intensifs.

LES PROBLÈMES LIÉS À L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL

Les pollutions

Celles des porcheries industrielles (trop connues en Bretagne) ont été particulièrement traitées dans un précédent "Dossier agriculture" (SON n° 100).

L'épandage du lisier n'est toujours pas réglé malgré les dires



des services vétérinaires qui préconisent la "fertigation" : lisier mélangé à l'eau d'irrigation par aspersion, répandu en une seule fois sur les maïs, mais avec libération d'ammoniac et de NO₂. En réalité, le lisier est répandu même en hiver, parfois sur les sols nus, quand les cuves sont pleines...

Dans le sol, la concentration de métaux lourds (zinc, Cu) ajoutés aux granulés pour augmenter le métabolisme, ne fait pas l'objet d'analyses, pas davantage celle des germes pathogènes (salmonelles et autres bactéries) qui trouvent dans le lisier un véritable bouillon de culture. De plus, les antibiotiques sont ajoutés systématiquement à l'alimentation des porcs pour un gain de poids (+ 10 à 15 %) et pour lutter contre les épidémies redoutées. Les résidus se retrouvent dans le lisier et bien sûr dans la chair des porcs, et dans l'homme in fine. Quant aux nitrates, ils percolent dans les nappes ou ruissellent sur les pentes vers les ruisseaux.

On peut ajouter les nombreux conflits de voisinage par les nuisances olfactives, sonores et visuelles.

Impact sur la santé

En plus du maïs dont l'Aquitaine est exportatrice, on nourrit les porcs et les volailles avec des granulés à base de "produits de substitution aux céréales", dont le soja OGM ! Sans parler des autres déchets possibles (cf. les reportages lors de la "vache folle", folle d'avoir été cannibale).

Dans ces univers concentrationnaires géants, qu'en est-il du bien-être des animaux ? C'est pourtant un facteur essentiel de la qualité de la viande. Les lois nationales ont succédé aux directives européennes : les poules pondeuses ont gagné quelques centimètres carrés dans leur cage ; les veaux à partir de deux mois ne doivent plus rester isolés mais être

élevés "en groupe" : c'est l'école maternelle en confinement. Bref, les animaux soumis à un stress permanent n'ont-ils pas besoin de tranquillisants comme lors des transports à l'abattoir ?

La mise aux normes des bâtiments d'élevage est d'une précision taillonne pour accorder aides et subventions, le plus souvent aux gros producteurs. L'animal en batterie est-il considéré comme un être vivant ou plutôt comme un produit agricole ?

COMMENT L'ÉTAT TENTE-T-IL DE FAVORISER LES ÉLEVAGES INTENSIFS

Quand on ne peut contourner la loi, il suffit de la changer... C'est le projet récent de révision des installations classées qui consiste à relever les seuils d'autorisation :

- pour les veaux : de 200 à 400 places,
- pour les volailles : de 25.000 à 30.000 équivalent-animal, etc...

En deçà, pas d'enquête publique, ni d'étude d'impact, pas d'avis des conseils d'hygiène⁽¹⁾ ni des conseils municipaux. Ainsi, beaucoup d'élevages de canards très polluants échapperont à tout contrôle. Aucune concertation n'a eu lieu, les associations ont été placées devant le fait accompli. Déjà, dans une circulaire du 1^{er} avril 2003, la Ministre de l'Ecologie rappelait aux Préfets qu'ils ne peuvent juridiquement refuser un élevage soumis à simple déclaration ! D'où un risque très grand de les voir proliférer...

En conclusion, comment stopper les élevages intensifs alors que le lobby céréalier si puissant profite à la fois de l'appui administratif et des subventions, malgré l'échec du premier Plan de Maîtrise des Pollutions (PMPOA) dénoncé par la Cour des comptes. Est-ce à dire que seule la concurrence internationale, par ses prix très bas et des produits de qualité médiocre⁽²⁾, peut limiter chez nous l'explosion prévisible de nouveaux élevages géants tels que projetés par les firmes de l'agro-alimentaire ?

Déjà en Bretagne de nombreux ateliers de porcs et de volailles ont fermé, laissant dans le désarroi les producteurs impuissants devant la chute des prix. Ils sont pieds et poings liés par des contrats léonins de la grande distribution qui tire les prix au plus bas.

D'autres voies sont possibles pour produire des aliments de qualité, pour revoir des campagnes vivantes peuplées de paysans et d'animaux en liberté dans le paysage. Est-ce utopique ? ■

⁽¹⁾ Un amendement prévoit la participation d'un tiers d'agriculteurs au CDH lors de l'examen d'installations classées agricoles.

⁽²⁾ On vient de trouver dans des entrepôts frigorifiques bretons des stocks de poulets thaïlandais, en pleine crise de grippe aviaire...

PORCHERIE DE TREMOLAT (DORDOGNE)

En Dordogne, quelques élevages de veaux et de volailles diverses se sont créés et développés, mais il y a surtout des élevages porcins.

Ceux-ci ont été contrôlés en série dans le Sarladais parce qu'ils sont situés dans la zone classée vulnérable aux nitrates, portée à 33 communes depuis novembre 2002, dans la vallée de la rivière Dordogne en amont de sa confluence avec la Vézère. Cette mise aux normes est souvent l'occasion d'une extension. Ce sont des élevages de moins de 10.000 animaux-équivalents et beaucoup ont une gestion familiale, mais les méthodes utilisées sont celles de réseaux industriels auxquels ils sont affiliés pour les aliments, les soins vétérinaires, les abattages, la commercialisation.

Depuis 1986, Trémolat compte un élevage de 1200 cochons et truies sans autorisation au titre d'installation classée. Excédés par les nuisances, les riverains, Bien Vivre à Trémolat et la SEPANSO ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif. Celui-ci vient d'annuler l'autorisation d'exploitation et a condamné l'exploitant à 7.500 euros d'amende. Or, l'éleveur n'est autre que le maire de cette charmante petite commune très touristique sur les bords de la rivière, et de plus président de la FDSEA. Celui-ci allègue qu'il ne peut déplacer ses bâtiments à plus de cent mètres des habitations, faute d'eau et d'électricité. Faudra-t-il aller en correctionnelle ?

PORCHERIE LE LAY A SAINT-SYMPHORIEN (GIRONDE)

L'exploitant (chassé de Bretagne), dans les années 80, avait créé une porcherie "qui n'a jamais posé de problème de pollution" d'après les services vétérinaires. Cette porcherie est située dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. En 2002, régularisation d'une extension : l'arrêté est attaqué par une association environnementale pour des lacunes dans l'étude d'impact quant à la prévention des pollutions concernant la nappe ; le recours est en cours.

En 2003, nouvelle demande d'extension pour atteindre 8.670 animaux, en réalité beaucoup plus d'équivalents-animaux avec les truies naisseuses. Opposition massive des associations : risque majeur pour la nappe du Miocène exploitée pour l'alimentation en eau potable de la commune et surtout ressource potentielle importante pour le département. Les piézomètres ne sont pas placés aux endroits adéquats. Avis favorable du commissaire enquêteur avec quelques réserves (extension progressive...) et recommandations... d'esthétique paysagère ! Les associations déposeront un nouveau recours dès la signature de l'arrêté préfectoral.

A suivre.

Georges CINGAL,
Président de la
SEPANSO Landes

Organismes Génétiquement Modifiés

La patate chaude

Au niveau international, un accord à propos de la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement fut trouvé en 2000. Celui-ci, appelé Protocole de Carthagena, s'est traduit au niveau européen par l'adoption le 15 juillet 2003 du Règlement (CE 1946-2003) relatif aux mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés (JO France 15 décembre 2003). Mais cet accord est loin de répondre à tous les problèmes. La situation actuelle est simple si l'on ne prend en compte qu'un seul point de vue, mais très compliquée si l'on cherche à concilier les deux points de vue : d'un côté des investisseurs veulent rentabiliser leurs investissements sans accepter d'assumer leurs responsabilités et sans être couverts par des sociétés d'assurances ; de l'autre côté des consommateurs et des protecteurs de la nature estiment que cette nouvelle technologie dont l'intérêt général n'est pas avéré risque de poser des problèmes en terme de santé et d'environnement. Ces derniers demandent aux promoteurs d'OGM qu'ils assument pleinement leurs responsabilités et aux pouvoirs exécutifs qu'une étude d'impact environnemental soit réalisée pour chaque OGM, par un organisme scientifique indépendant. Il appartient au pouvoir politique de prendre une décision : compte tenu des enjeux, les responsables se sont tournés vers les "experts", lesquels sont divisés... Et c'est ainsi que l'on tourne en rond depuis 1999 dans les pays de l'Union européenne et que nous vivons un moratoire de fait qui interdit l'introduction de nouvelles plantes transgéniques, mais qui n'interdit pas les essais... et donc les pollutions.

Si la situation paraît plus simple en ce qui concerne l'utilisation d'OGM dans le domaine de l'élevage, le débat fait rage en particulier dans les milieux de l'élevage où l'on craint une crise de confiance des consommateurs si des animaux OGM pouvaient être élevés et commercialisés. Pourtant Washington est déjà prêt à autoriser la consommation de produits issus du clonage... Le 2 juillet 2003, le Parlement européen adoptait les règlements 1830/2003 et 1829/2003 portant respectivement sur l'étiquetage et la traçabilité des OGM qui viennent compléter la directive 2001/18/CE sur la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement. Le Conseil adopta à son tour ces règlements. La nouvelle situation (texte officiel du 15 juillet JOUE du 5 novembre 2003 L 287/1 et suivantes) laissait penser que la levée du moratoire européen était proche.

Pourtant la situation ne s'est pas vraiment clarifiée. Comme on a pu le voir en décembre 2003, le Comité permanent sur la sécurité alimentaire de l'Union européenne n'a pas voulu prendre la responsabilité d'autoriser la demande de mise sur le marché du maïs doux transgénique BT-11 produit par Syngenta. Côté français, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments avait estimé que le dossier qui lui avait été soumis présentait des lacunes. Si cette autorisation avait été accordée, c'en était fini de ce "moratoire".

LES ENJEUX

Autoriser des OGM sans léser ceux qui y sont opposés

Nous avons eu la confirmation officielle de ce que nous savions, à savoir que les pollens voyageaient sur des distances considérables. Ensuite nous avons appris qu'il était pratiquement impossible de revenir à du non OGM sur des parcelles où des OGM ont été cultivés.

Des semences sans OGM

Pour l'instant, l'Union européenne n'a pas pris de décision formelle pour garantir, comme les associations le demandent, les producteurs contre les risques de contamination accidentelle.

Des aliments sans OGM

Déjà la cause semble entendue, au dessous d'un seuil de 0,9 de traces d'OGM, on considérera que l'on a affaire à des produits issus de cultures conventionnelles ou même biologiques. A partir du 1^{er} janvier 2005, tous les opérateurs (semenciers, agriculteurs, négociants, transformateurs, commerçants) seront tenus de garantir la traçabilité des aliments en application du règlement européen CE-178/2002 : "La traçabilité est la capacité à retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un aliment pour animaux, d'un animal producteur de denrées alimentaires ou d'une substance destinée à être incorporée ou susceptible d'être incorporée dans une denrée ou un aliment pour animaux."

LA SITUATION AU NIVEAU EUROPÉEN

Le 18 décembre 2003, la proposition de résolution relative à la coexistence entre cultures génétiquement modifiées et cultures conventionnelles et biologiques a été adoptée par le Parlement (327 pour et 52 contre). Celle-ci considère que la coexistence constitue la base de la liberté de choix des consommateurs et des agriculteurs. Elle définit la condition de la gestion des risques environnementaux et de santé publique liés à la dissémination d'OGM. Les députés exigent des mesures visant à protéger les partisans des cultures conventionnelles et biologiques. Ils veulent une réglementation commune (pas d'application du principe de subsidiarité laissant aux régions la gestion de ce dossier) qui prévoit que les producteurs d'OGM soient tenus pour civilement responsables de toute contamination de produits biologiques ou conventionnels. Sur le plan environnemental, la proposition reconnaît qu'à l'heure actuelle les connaissances scientifiques relatives aux pollutions génétiques sont limitées et insuffisantes. Ceci redonne de l'espoir aux opposants aux OGM qui voyaient la Commission fléchir sous la pression américaine.

LA SITUATION SUR LE TERRAIN

- 1- Une dizaine de régions européennes ont créé un "réseau des régions exemptes d'OGM". En France, les premières régions impliquées dans ce réseau sont l'Aquitaine et le Limousin.
- 2- Les firmes à l'inverse ont convaincu certaines régions de s'engager dans les cultures d'OGM. Ainsi l'Espagne a-t-elle vu se développer à "petite échelle" la culture du maïs (Syngenta) résistant à la pyrale. A grande échelle, la Roumanie a autorisé la culture de variétés de soja, de maïs, de betteraves et de pommes de terre OGM pratiquement sans contrôle, au grand dam de la Serbie qui accuse son voisin de la polluer et de nuire à ses intérêts économiques.
- 3- La compétitivité : Les firmes européennes (Syngenta, BASF, Bayer, Limagrain...) n'ont cessé d'attirer l'attention des autorités européennes sur le fait qu'elles se trouvaient désavantagées par rapport à des firmes comme Monsanto ou Pioneer pour lesquelles les contraintes étaient bien moindres.
- 4- Les conséquences des OGM :
 - L'introduction des OGM aux Etats-Unis a induit une consommation supplémentaire (22.000 tonnes) de pesticides [<http://biotech-info.net/technicalpaper6.html>]. Cette information vient contredire des études, telles que celle de Monsanto [<http://www.ncfap.org>] qui prévoient des réductions... et même une hausse des revenus des agriculteurs (en prime le miroir aux alouettes !).
 - On constate le développement (prévisible) de plantes adventices résistantes aux pesticides compatibles avec les OGM.
- Le bilan de trois années d'études menées sur 300 champs au Royaume a mis en évidence un appauvrissement de l'environnement là où étaient cultivés colza et betteraves transgéniques : baisse importante de la biodiversité en quantité et en qualité (*Royal Society Annals*).
- La pollution génétique se propage beaucoup plus vite que prévu : 316 km de berges de rivières et canaux britanniques où l'on a identifié certains colzas transgéniques (*Science*).
- 20 % des producteurs américains de maïs Bt ne respectent pas les zones tampons définies par l'EPA. Admirez, une fois de plus, la pertinence du modèle américain !
- Une véritable "guerre civile" se développe entre partisans et opposants en Europe. La justice est appelée à trancher. Les opposants ne manquent pas de faire valoir qu'il est du devoir de tout citoyen d'agir lorsqu'un danger imminent pèse sur la société même si les autorités ne bronchent pas.
- Le monde de la recherche se divise. Certains déplorent d'être pris en otage par les anti-OGM. Ces derniers leur font observer qu'ils sont les otages de Monsanto et autres !
- Les autorités n'ont pas eu le courage de demander totalement réparation aux responsables de cultures d'OGM non autorisées, alors qu'elles n'hésitent pas à faire poursuivre farouchement par la justice les personnes qui détruisent des cultures OGM. Si en France certains tribunaux ont paru bien répressifs pour les anti-OGM, cela n'a pas désarmé les opposants et les nouveaux jugements sont moins sévères.
- Le débat éthique se développe. En novembre 2003, le Vatican réunit pendant deux jours un conseil scientifique sur les OGM. En septembre 2002, la Zambie refusa 10.000 tonnes de maïs transgénique américain. En mai 2003, 14 évêques brésiliens se prononcèrent contre les OGM "à cause de la perte de contrôle des semences, du fait de leur brevabilité"...
- L'apparition de nouveaux prédateurs en Europe incite à penser que les obtenteurs d'un OGM résistant (par exemple la Chrysomèle) n'ont pas hésité à propager ce nouveau fléau pour que les agriculteurs se ruent sur leurs semences OGM.
- Les OGM thérapeutiques servent d'alibi à ceux qui veulent asservir encore un peu plus le monde des productions primaires. Si ce sujet vous intéresse, il convient de lire "OGM médicaux en plein champ : faux espoirs et vrais dangers", l'article de Christian Berdot (Amis de la Terre, 10 pages). ■



Dessin Lasserpe (paru dans le Courrier de l'Environnement de l'INRA n° 48)

POUR MIEUX COMPRENDRE

◆ Des mots pour en parler

- Humus : Matière organique du sol provenant de la décomposition partielle des matières animales et végétales.
- Prophylactique : Qui ne passe pas par l'application de produits chimiques.
- $q.ha^{-1}$: Nouvelle norme pour désigner le nombre de quintaux par hectare ($q.ha^{-1} = q \times \frac{1}{ha} = \frac{q}{ha}$)
- Quintal : Un quintal représente 100 kilos.

◆ Abréviations

- APE : Associations de Protection de l'Environnement
- CDH : Conseil Départemental d'Hygiène
- CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
- CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
- IAA : Industries Agro-Alimentaires
- IGP : Indication Géographique Protégée
- LOA : Loi d'Orientation Agricole
- MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
- MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce
- PAC : Politique Agricole Commune

◆ A lire

- *Manuel de production intégrée en viticulture* - Avenard, Bernos, Grand et Samie - Editions Féret - Juin 2003
- *Arbres et biodiversité* - SOLAGRO - 2002

◆ Et pour les internautes, des sites à consulter

- Le site de l'INRA permet d'approfondir le sujet de la lutte biologique à l'aide d'insectes auxiliaires : <http://www.inra.fr/Internet/Hebergement/OPIE-Insectes/luttebio.htm>

POUR DES ALIMENTS SAINS
A UN PRIX ABORDABLE PAR TOUS
Rejoignez une AMAP !

Une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), c'est un système d'économie solidaire qui met directement en relation un ou plusieurs agriculteurs et un groupe de consommateurs. Elle permet d'offrir des aliments frais, de saison, diversifiés, naturels (souvent bio) et savoureux pour le consommateur, une garantie de revenus pour le paysan et un prix équitable pour les deux partenaires. C'est également des animations organisées sur la ferme, favorisant le dialogue social, l'éducation au goût et à l'environnement.

Le développement des AMAP est soutenu par l'association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs, qui aide les groupes de consommateurs et les producteurs à s'organiser. Si vous êtes intéressé pour rejoindre une AMAP existante ou en projet, pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Nicolas LAURENT
Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs
40 rue de Malte - 75011 Paris
Tél. : 06.74.75.69.98
www.alliancepec.org

ou François PELATAN
Fédération Régionale des CIVAM Aquitaine
Avenue W. Churchill - 24660 Coulounieix-Chamiers
Tél. : 05.53.02.61.32 - Fax : 05.53.02.61.31
www.associations-aquitaines.org/civaquaine

Sabine RABOURDIN
et Fabrice FLIPO
Réseau Action Climat France
(revue "Silence" de mai 2003)

Le pari contre l'effet de serre

Un pari pour la décroissance ?

Bilan du "Pari contre l'effet de serre" : près de 190 tonnes de CO₂ économisées !

La campagne "Le pari contre l'effet de serre" s'est achevée en novembre 2001. Elle a été menée dans 16 pays européens par un collectif d'associations. Son objectif a été de sensibiliser les jeunes au problème planétaire du changement climatique, mais aussi de leur donner les clés pour réduire leurs propres émissions de CO₂ en adoptant des gestes quotidiens individuels économes en énergie.

Basé sur une démarche volontaire, et citoyennement responsable, le "Pari" a suscité un grand enthousiasme. Des milliers de brochures explicatives ont été diffusées, à la demande d'élèves, de professeurs, ou même de particuliers, tous soucieux d'agir à leur échelle. Aujourd'hui, cette campagne est reprise par des collèges, des associations locales ou d'autres organismes qui souhaitent poursuivre ou relancer cette initiative.

"Le Pari" est, à l'origine, un projet à destination des scolaires que de nombreux pays européens ont suivi (Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Italie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse). Dans ce cadre, plus de 300 établissements scolaires ou des classes ont fait le pari de faire mieux que l'engagement de réduction de leur propre pays dans le cadre du protocole de Kyoto : de

réduire leur consommation d'énergie (donc d'émissions de gaz à effet de serre - GES) de 8 % en 8 mois (au lieu des 8 % en 10 ans assignés à l'UE). Les réductions effectuées dans ce cadre ont été mesurées en fonction de la part de CO₂ économisée équivalente (diminution du prix de la facture de gaz ou d'électricité, économie sur les trajets, etc).

Les objectifs de la campagne "Le Pari" sont :

- De diffuser l'éducation environnementale auprès des écoles et des universités.
- D'inciter l'action sur le changement climatique de la part de l'arène politique. La campagne cherche à démontrer l'énorme potentiel d'une diminution de l'utilisation des carburants fossiles par l'éducation et le changement comportemental. Cette diminution est non seulement plus respectueuse de la planète, mais également attractive financièrement (c'est aussi un point d'intérêt pour les individus).
- D'inclure les questions de développement avec celles du changement climatique (en traitant le cas des pays en voie de développement).
- De gagner une plus grande participation des étudiants dans les méthodologies d'enseignement actives, et améliorer la communication élèves/enseignant/parents.
- De mener vers un but commun les étudiants de différents milieux socio-économiques.
- De favoriser la coopération entre les ONG, les autorités et les individus.

Plus de 300 parieurs français se sont engagés, et ont atteint une réduction totale de près de 190 tonnes de CO₂ en huit mois, chiffre comparable aux autres pays européens participants. Cinq domaines étaient visés : transport, chauffage, électricité, déchets, et eau à l'aide de chèques d'"économie de CO₂" qui comptabilisaient les réductions d'émission liées à chaque geste "économe" en énergie.

En France, 57 établissements scolaires ont réalisé un travail de sensibilisation au sein de leur classe - 1 école supérieure (ENSAM), 8 lycées agricoles et spécialisés, 10 lycées classiques, 26 collèges, 12 écoles primaires. Le total des kg CO₂ économisés par les 17 classes ayant rempli leurs carnets de chèques a été de plus de 183 tonnes. A côté des groupes scolaires, 12 particuliers ont également comptabilisé leurs réductions d'émissions (total de leurs économies : 4,6 tonnes de CO₂).

Changement climatique et décroissance

L'urgence, la dimension et les implications du problème qu'est devenu le "Changement Climatique" en font un thème inséparable des questions d'environnement et de développement. Il met en effet en jeu, non seulement la qualité et la pérennité de ce bien naturel global et gratuit qu'est la stabilité climatique, mais aussi l'ensemble des politiques énergétiques, en particulier l'usage des combustibles fossiles. C'est en outre une question réellement globale, puisque au-

cun pays ne sera épargné et que tous les pays utilisent ou souhaitent utiliser une forme ou une autre d'énergie. Le CO₂ n'est pas un polluant, nous le dégageons en respirant et il est recyclé par la biosphère. Il ne le devient qu'à partir du moment où il est injecté en quantités trop importantes dans l'atmosphère, ce qui modifie dangereusement l'effet de serre naturel. Nous émettons actuellement plus de deux fois ce que la biosphère peut recycler. Si la capacité de charge était également partagée entre tous les Hommes, nous aurions chacun droit à 500 kg de CO₂ par an, ce qui représente par exemple 5000 km parcourus en voiture. Un habitant des Etats-Unis émet deux à trois fois plus de CO₂ par an qu'un européen, qui lui-même en émet 10 fois plus qu'un Africain.

Réduire ses émissions de GES est donc un acte de solidarité internationale, et cela à double titre. D'une part, il est vital de pouvoir disposer d'un climat stable. Tous les paysans du monde et toutes les infrastructures comptent sur cette stabilité climatique pour poursuivre leurs activités. On peut ici parler d'un enjeu de justice climatique. Et d'autre part, parce que l'accès à l'énergie permet bien souvent d'améliorer les conditions de vie - or réduire ses émissions, c'est économiser une énergie rare et précieuse, trop souvent monopolisée et gaspillée par quelques-uns. Faire plus de 5000 km par an en voiture, en un sens, c'est occuper l'espace écologique de nos voisins. Le Pari est donc basé sur l'idée que chacun a sa part de responsabilité et aussi des moyens d'agir individuellement et collectivement.

En envisageant les solutions qui sont susceptibles de contribuer à la résolution de ce problème, on ne peut manquer d'en venir au concept de décroissance. Les solutions d'ordre technique (voiture "propre"...) sont incapables de fournir des solutions qui soient dans l'ordre de grandeur

du problème. Il faut tout de même rappeler qu'une stabilisation des concentrations de GES exigerait une réduction immédiate de nos émissions de 60 % environ. On peut estimer qu'une réduction de 80 % d'ici à 2040 permettrait d'éviter les conséquences les plus dramatiques, sans toutefois réussir à stabiliser complètement le climat à court terme. Les solutions à grande échelle, telles que le stockage de CO₂ dans les fonds marins, se présentent quant à elles comme d'autres manipulations mal contrôlées, hasardeuses et à haut risque. Elles ne font que déplacer le problème, puisque l'enjeu précisément est d'éviter ce genre d'expérience avec la planète et ses habitants. Nous avons donc besoin d'un changement à plus grande échelle, vers des modes de vie plus "économes en effet de serre". Et ces modes de vie sont bien ceux que vise le terme générique de "décroissance", par quoi on entend désigner une inflexion significative dans nos modes de consommation.

Le pouvoir citoyen est plus grand qu'on ne le pense. Les changements de comportements possibles sont nombreux : changer de chaudière (efficacité ou type de combustible), diminuer le nombre de lampes, remplacer les lampes à incandescence par des ampoules basse consommation (fluocompactes) ou des tubes fluorescents, acquérir des réfrigérateurs économes en énergie, limiter les veilles, acheter local, se déplacer plus efficacement, éviter le gaspillage d'eau, d'énergie et de déchets, ne pas aller en vacances systématiquement de l'autre côté de la planète en avion. Toutefois, ces changements sont limités. Il ne faudrait pas faire croire ici que nous pouvons venir à bout du problème simplement par des gestes quotidiens. Les infrastructures dans lesquelles nous évoluons pour mener à bien nos activités contraignent fortement nos comportements, et nous obligent à vivre de manière dispen-

dieuse. Le citoyen doit dès lors faire usage de cet autre pouvoir qu'il a : exercer une pression sur les décideurs et politiques, de manière à ce que le bilan en émissions de gaz à effet de serre soit toujours pris en compte lors des grandes décisions de politiques publiques, à tous les niveaux territoriaux de gouvernance.

Peut-on étendre l'initiative du pari ?

Tout laisse penser qu'il est possible d'étendre l'initiative du Pari contre l'effet de serre. Cette expérience a enthousiasmé un grand nombre d'élèves, mais le plus grand nombre n'en a encore jamais parlé. Il serait possible de la généraliser dans les écoles, mais aussi dans les foyers, à l'échelle communale, départementale et pourquoi pas nationale... Il serait peut-être nécessaire de modifier un peu les règles pour faire participer les adultes - un peu moins sensibles à l'aspect ludique - et en plus grand nombre. Les entreprises et les administrations publiques peuvent s'y mettre. Ces gestes simples et efficaces peuvent rapidement entrer dans les habitudes comme ce fut le cas pour le tri des déchets par exemple. Le Pari a développé des aspects scolaires et plaisants afin de susciter l'attrait des élèves. Mais au niveau national, à tous les échelons, c'est davantage une démarche Négawatts qu'il faut développer, en l'étendant à tous les aspects du changement climatique (comme les déchets, les transports, l'agriculture...) et pas seulement les aspects énergétiques.

S'il semble difficile de considérer que le Pari est à lui seul le début d'une action en faveur d'une réelle décroissance, et que celle-ci soit durable, on peut par contre estimer qu'il contribue efficacement à la prise de conscience du monde dans lequel nous vivons. Le problème des gaz à effet de serre et du changement climatique présente la mondialisation

sous un autre jour. A travers leurs implications dans la vie quotidienne, les joueurs prennent conscience des systèmes naturels et artificiels dans lesquels ils évoluent. De fil en aiguille, faire des économies d'électricité, d'eau, de chauffage, c'est effectivement se mettre sur la voie d'une décroissance soutenable, ou conviviale.

Une action comme le Pari est une action de sensibilisation qui nous prouve le pouvoir souvent sous-estimé de l'individu. Mais cela reste une action de petite envergure qui doit être soutenue par des réflexions plus approfondies suivies par des applications concrètes qui enclenchent un vrai processus de prise en compte des contraintes environnementales et sociales de notre temps. Néanmoins, c'est ce type d'action qui sert de preuve que des changements comportementaux sont possibles et efficaces ! C'est aussi ce genre d'action à visée d'exemplarité qui permet une sensibilisation du public pour des concepts comme le respect de l'environnement ou la responsabilité partagée.

La question climatique est l'un des aspects d'une époque qui se cherche d'un point de vue social et environnemental, qui se cherche une autre humanité, plus en lien avec son devenir planétaire, mais elle ne doit pas se dissocier des autres aspects, c'est en les considérant tous dans leur ensemble que nous pourrions trouver une voie d'accès vers la convivialité recherchée. ■

NATURE ET CULTURE AU HAILLAN

7^{EME} FESTIVAL DU FILM NATURE DU HAILLAN

Du vendredi 2 au vendredi 9 avril 2004
à l'entrepôt des Jalles, au Haillan

Co-organisé par l'association Cistude Nature et la Ville du Haillan, le Festival a pour objectif de stimuler les rencontres entre le public et les spécialistes des domaines de la vie afin de mieux connaître la nature.

Cette année, Muriel Robin, engagée dans la protection d'espèces protégées, interviendra avec Aurélien Brulé, primatologue, lors de la soirée d'ouverture pour une théma sur les Gibbons.



Lieu de découvertes et de rencontres, ce festival se déclinera autour de journées et de soirées thématiques appelées Thémas (documentaires, conférences/débats et films). Au programme notamment : Art et préhistoire avec Jean Clottes, Le climat avec Pascal Acot, Des ours avec Isabelle et Alain Boyaval, Les requins et les abysses avec Laurent Soulier, L'agriculture avec François Dufour, Voyage autour de la Terre avec Jean-Pierre Haigneré, Voler avec les oies avec Christian Moullec... Ce dernier volera en ULM accompagné de ses oies au-dessus du Haillan.

Les 3 et 4 avril, le domaine de Bel Air et l'Entrepôt des Jalles accueilleront des animaux uniques au monde (en partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine). Egalement au programme de ce week-end d'inauguration, le Forum de l'environnement qui regroupera de nombreux acteurs de l'environnement (la SEPANSO y sera évidemment), des sorties nature, un Marché nature, un Atelier Préhisto et des animations pédagogiques qui permettront aux petits et grands de partir à la découverte de la nature.

La journée en semaine, une programmation sera particulièrement destinée au jeune public (mais les adultes sont aussi les bienvenus à la projection des documentaires...) avec des ateliers découverte (expérimentations, jeux, découverte du milieu forestier...). A cette occasion, la SEPANSO accueillera durant deux journées des classes sur la Réserve naturelle des marais de Bruges.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Association Cistude Nature
Moulin du Moulinat - Site des Sources - 33185 Le Haillan
Tél. 05.56.57.59.18 - Email : festival@cistude.org
Internet : www.festivalnature.org

*Tribune parue dans la revue
Politis du 15 janvier 2004*

Brevet du vivant et modernité

Une tribune de Jean-Pierre Berlan,
Directeur de recherche à l'INRA

Jean-Pierre Berlan, directeur de recherche à l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), dénonce le pillage et la marchandisation des ressources génétiques de la planète opérés par les Etats-Unis et l'Europe.

L'article 4 alinéa 1 de la directive européenne 98/44 sur la "brevetabilité des inventions biotechnologiques" indique que "les variétés végétales et les races animales ne sont pas brevetables". L'alinéa 2 dit le contraire : "Les inventions portant sur des végétaux ou des animaux dont l'application n'est pas techniquement limitée à une variété végétale ou à une race animale sont brevetables". Tout ce qui est transgénique est brevetable, puisque la transgénèse, par définition, ne connaît pas de barrière.

L'article 5 alinéa 1 rappelle le principe qu'une découverte ne peut être brevetée (seules les inventions peuvent l'être) et qu'il s'applique aux gènes humains. L'alinéa 2 dit le contraire : "Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel." Les découvertes - les gènes - sont donc brevetables, même s'ils sont "humains". La découverte de l'Amérique serait brevetable puisqu'il a fallu utiliser les caravelles.

Ce texte invraisemblable organise une discrimination légale en faveur des chimères génétiques brevetées (ou OGM), inutiles et dangereuses, puisque le brevet comme le montre l'exemple nord-américain, est une forme légale de Terminator - de stérilisation des plantes. L'ère de l'échange des ressources génétiques, du partage des connaissances, de la coopération, bref d'une mondialisation non marchande qui a contribué au quadruplement du rendement des cultures dans les pays industriels depuis la guerre et à son augmentation dans nombre de pays du Sud s'achève. Celle de la cartellisation marchande de ces ressources et de leur pillage, de la pri-

vatization des connaissances et de la "guerre économique" s'ouvre.

L'Amérique du nord est dénuée de ressources génétiques. L'agriculture s'y est construite grâce aux introductions de plantes et d'animaux. Et pourtant, elle brevète maintenant ce qu'elle a "emprunté", sinon pillé. Et l'Europe, qui doit tant à ces mêmes "emprunts", suit. En résumé, le brevet du vivant prépare les futures famines en prétendant les prévenir - à l'instar du brevet du médicament, qui, au nom du progrès médical, tue les malades non solvables. Le procès des laboratoires à l'Afrique du Sud a montré que les médicaments brevetés, vendus parfois quarante-cinq fois plus cher que les médicaments génériques, sont hors de portée des malades du tiers-monde. En consacrant le tiers de leur chiffre d'affaire à acheter la complaisance des médecins transformés en "prescripteurs", les labos transmutent la maladie, la souffrance, la mort en profit. Profits faramineux : 17 % sur les ventes. L'industrie automobile se contente de 2,7 %. Pourtant les voitures marchent. La recherche censée justifier le prix exorbitant des médicaments est quasi stérile comme le montre une étude de l'Office des choix technologiques du Congrès américain (1993). Faute de trouver des médicaments pour soigner les maladies, les laboratoires inventent des maladies pour écouler leurs médicaments comme l'écrit S. Vedantam dans le Herald Tribune (17 juillet 2001). Tout ce qui précède est connu ou peut l'être sans peine. Comment les "responsables" peuvent-ils l'ignorer ? Les dirigeants du complexe génético-industriel doivent produire des profits. C'est leur raison d'être. Leurs juristes créent les "droits de propriété intellectuelle" de la future Organisation Mondiale du Commerce. Les experts approuvent. Les Etats

entérinent. Les parlements ratifient. La Commission européenne se réjouit de cette avancée marchande. Les officines de relations publiques en organisent la propagande, comme cette manifestation de handicapés vêtus de maillots portant l'inscription "Patents for life" dans l'enceinte du Parlement européen. C'était le 17 juillet 1997 lors de la première discussion de la directive 98/44 - au moment même où les laboratoires engageaient leur bras de fer avec l'Afrique du Sud. Les économistes justifient ces "droits", sources de progrès. Les médias répercutent. Les bureaucrates de la recherche, y compris de la recherche agronomique au service du tiers-monde, acquiescent, plan de carrière oblige. Les chercheurs résignés négocient leurs contrats industriels, les enthousiastes cultivent leurs "jeunes pousses". Les comités d'éthique jugent que ce n'est pas de leur ressort. Les Académies rappellent qu'il ne faut pas breveter de "gènes humains". Tout est donc brevetable, sauf les gènes de notre humanité - ceux de la justice, de la morale, de la responsabilité. Bref, chacun collabore à un crime de masse.

L'historiographie des atrocités du XXe siècle insiste sur la modernité qui en est le terreau : la division bureaucratique des tâches que chacun doit accomplir avec zèle en ignorant leurs fins, la rationalité instrumentale et technique incarnée par la technocratie, l'irresponsabilité personnelle dans la fonction, la mystification du progrès technoscientifique dont le moteur est la cupidité et le pouvoir déguisés en philanthropie et objectivité, la puissance de l'Etat chargé de supprimer les obstacles à la société rationnelle, c'est-à-dire totalitaire marchande. Plus que jamais, nous baignons dans cette modernité. Et ses juges emprisonnent ceux qui résistent à sa barbarie. ■

Les arbres dans la mythologie

Texte : Sévane MASLAK

Photo : Pierre PETIT

ARGUIN

L'arbre a accompagné l'évolution de l'homme qui s'est nourri de ses fruits, chauffé et abrité grâce à son bois...

Jadis, l'arbre était vénéré par de nombreux peuples sur la Terre, c'est un des thèmes symboliques les plus riches et les plus répandus.

On rencontre dans presque toutes les civilisations des cultes rendus à des arbres considérés comme sacrés. Par ses racines s'enfonçant profondément dans le sol, ses branches et ses feuilles s'élevant vers le ciel, l'arbre relie les trois mondes (souterrain, terrestre et céleste). C'est un symbole vivant des rapports qui s'établissent entre la vie terrestre et l'au-delà. Les arbres constituaient ainsi les manifestations par excellence de la présence divine. Ainsi, à Dodone en Grèce, se trouvait le plus ancien des oracles grecs, le Chêne sacré consacré à Zeus. Ce chêne exprimait le message de Zeus à travers le frémissement de ses feuilles et ce sont des prêtresses, les Péliades, qui interprétaient le mouvement des feuilles.

Ces arbres sacrés, appelés parfois arbres cosmiques, étaient dits "au centre du monde". L'Arbre cosmique était un arbre géant qui s'élevait jusqu'aux

cieux, pilier central autour duquel s'ordonnaient l'univers naturel et surnaturel. Source de vie, il abritait et nourrissait des milliers d'êtres. On le trouve dans presque toutes les traditions, d'un bout à l'autre de la planète : Sycomore sacré dans l'Égypte des pharaons, Kiskanu en Mésopotamie, un Figuier en Inde, Baobab en Afrique, Sapin d'Amérique, le Bouleau sibérien, l'Olivier d'Orient. Tous ces arbres ont nourri des mythes qui associent le monde de la nature au monde de la création, le cycle de la vie au cycle de la mort ou de la renaissance.

L'arbre fondateur

L'arbre fondateur se retrouve dans de nombreuses légendes, qui font fréquemment naître l'homme du bois. Pour les Germains et les Scandinaves, l'arbre fondateur est le Frêne, Yggdrasil. Il supportait la voûte céleste et prenait racine dans la sagesse. Cet arbre géant, axe et support du monde, possédait trois racines, la première plongeant dans le royaume des dieux, la seconde chez les Thurses de givres,

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin a enfin été approuvé par le comité consultatif de gestion le 21 novembre 2003. Il poursuit donc son cheminement administratif. Pour qu'il soit définitivement mis en oeuvre, il ne manque plus que son approbation par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Pour cela, il doit être présenté, pour avis, devant le Comité National de Protection de la Nature (CNPEN).

Un des importants chantiers prévus est l'élaboration d'un nouveau décret de création de la réserve, avec adoption d'une nouvelle réglementation. Celle-ci devrait permettre de mieux encadrer les activités socio-économiques principales (pêche, ostréiculture, batellerie et plaisance) pour favoriser davantage la protection du milieu.

Devant les remaniements géomorphologiques hivernaux des bancs de sable de la réserve, il est possible que le banc du Matoc qui accueille traditionnellement la colonie de sternes n'ait plus la capacité de le faire. Une rencontre, prévue fin février sur le site, entre les principaux acteurs (SEPANSO, ostréiculteurs, Affaires Maritimes, DIREN et Préfecture), devra éventuellement étudier la possibilité d'un déplacement de la zone de protection intégrale vers le Sud de la réserve, si ce secteur s'avérait davantage favorable à la protection des oiseaux. Ceci engendrerait alors un redéploiement de certaines concessions ostréicoles qui, faute d'emplacements favorables, voient encore leur nombre diminuer.

BRUGES

ESPECES INTRODUITES

Trois nouvelles espèces introduites ont été observées dans la Réserve Naturelle des marais de Bruges

Le *Pseudorasbora* (*Pseudorasbora parva*) est un poisson d'eau douce originaire d'Asie. Il a été introduit accidentellement en Roumanie en 1960 et a atteint la France à la fin des années 1970. Cette espèce, qui n'était pas encore connue en Gironde, a été observée dans les jalles en périphérie immédiate de la réserve en 2003.

Le Brun des pélarгонiums (*Cacyreus marshalli*) est un papillon de jour originaire d'Afrique du Sud. Il a été introduit accidentellement aux Baléares avec sa plante hôte, les Pélarгонiums (*Géraniums* ornementaux) et a ensuite colonisé le Sud de l'Europe (dont le Sud de la France en 1997 et la Gironde en 1998). Cette espèce a été observée à plusieurs reprises sur la réserve en 2003.

La Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) est une espèce végétale tropicale échappée des bassins d'agrément. Cette espèce, qui n'était pas encore connue en Gironde, a été observée en très grande densité sur les jalles qui alimentent la Réserve durant l'été 2003. Cette espèce tropicale ne devrait pas survivre à l'hiver.

Laitue d'eau
(photo : S. Builles)



géants de glace qui précéderent l'espèce humaine, la troisième rejoignait le séjour des morts. On dit que sous ces racines jaillissaient trois sources : la fontaine Hverglmir, source de tous les fleuves de la terre, la source de Mimir qui donne sagesse et science et la source d'Urd, fontaine sacrée de la jouvence et du destin. Dans la mythologie scandinave, Yggdrasil fut le seul à survivre à la fin du monde et au combat entre le bien et le mal. Un homme et une femme enfermés dans son bois en sortirent ensuite et furent à l'origine de tous les hommes actuels. Les Germains ont longtemps perpétué les croyances liées au Frêne cosmique et bâtissaient souvent leurs maisons autour d'un tronc d'arbre. Certaines forêts sacrées étaient considérées comme le centre du monde et les tribus s'y réunissaient pour renouveler les pouvoirs du roi.

L'arbre comme échelle spirituelle

Chez les peuples de Sibérie, l'arbre sacré est le Bouleau et les chamans sont liés à cet arbre. Chez les Tatars Abakhan, on dit qu'un Bouleau blanc croît au sommet d'une montagne de fer et ses sept branches symbolisent les sept étages du ciel. Selon les légendes, les âmes des chamans s'abritent dans les nœuds du bois, ou enco-

re se tiendraient dans des nids posés sur ses branches. Le Bouleau joue un rôle important dans les rituels d'initiation : les apprentis chamans sont purifiés à l'aide de rameaux de Bouleau. Le jeune chaman grimpe ensuite en transe à la cime de neuf Bouleaux représentant les neuf ciels superposés : l'arbre devient le chemin de l'esprit qui s'élève des profondeurs souterraines vers la clarté du ciel. L'ascension rituelle des arbres se retrouve en Amérique du Nord et même en Inde. Le chaman entre dans le monde spirituel grâce aussi à son tambour, dont le châssis en bois viendrait d'une branche que le dieu des dieux, Baï Ulgän, laissa tomber de l'arbre sacré. Souvent les habitants des villages sont enterrés dans des forêts de Bouleaux, les arbres abritant ainsi les âmes des ancêtres. Ces peuples sibériens fixent au centre de la yourte du chaman un Bouleau, considéré comme "le gardien de la porte" car il ouvre au chaman l'entrée du ciel. Le Bouleau est une marque distinctive de la yourte du chaman et celle-ci devient un "centre du monde".

Pourquoi certains peuples de Sibérie ont choisi le Bouleau plutôt que le Sapin, souvent considéré par les peuples du Nord de l'Asie comme l'arbre cosmique ? Le Bouleau est plus petit et ne vit qu'une centaine d'années mais il est léger, élégant et son écorce blanc argenté fait de lui un arbre de lumière.

L'arbre de lumière

Dans le calendrier des Celtes, le Bouleau préside au premier mois de l'année solaire (du 24 décembre au 21 janvier) et il est lié à la renaissance du soleil. À l'origine, la Chandeleur est la fête qui célèbre la remontée de la lumière et le Bouleau était particulièrement à l'honneur en la personne de Sainte-Brigitte. D'ailleurs, le nom Brigitte vient de la racine indo-européenne Bhirg, le Bouleau. Selon les proverbes russes, le Bouleau fait bien quatre choses : il donne la lumière au

monde, il étouffe les cris, il guérit les maladies et il nettoie, ce qui correspond à ses quatre utilisations principales : de ses branches, on fait des torches car elles donnent de grandes flammes claires, de son bois on tire du goudron qui empêche les roues des chariots de grincer, sa sève est utilisée en phytothérapie.

Chez les Hindous, Siddhârta, le futur Bouddha a atteint l'éveil au pied d'un Figuier sacré, l'Arbre de l'Illumination. C'est donc par l'arbre que l'on accédait à l'immortalité. L'arbre par sa morphologie (racines, tronc étroit, feuillage étalé) est l'image du processus de l'illumination, de l'éveil, du rassemblement des énergies nécessaires à la transformation spirituelle.

Arbre de la force et de la sagesse

Le Chêne bien sûr est l'arbre de la force et de la sagesse dans le monde entier. Il est associé aux dieux majeurs des panthéons, Zeus à Dodone, Jupiter à Rome, Dona-Thor, dieu du tonnerre, chez les Scandinaves. On le retrouve dans la Bible et aussi dans le Coran car il est l'un des arbres d'Allah. Il tient une place centrale dans les rites celtes, et pendant longtemps ces Chênes sacrés portaient un nom spécifique qui les personnifiait et recevaient des offrandes. Pour les Celtes, le Chêne sacré captait les énergies chtoniennes et célestes par ses racines et ses branches et il les transmettait aux hommes par l'intermédiaire des druides. Il jouait aussi un rôle social puisque les communautés se réunissaient souvent sous son feuillage.

Les Celtes vénéraient aussi le Noisetier, arbre du savoir et de la sagesse. C'était un arbre magique qui aurait servi de support à la gravure des oghams (les signes de l'alphabet) et les bois sacrés comportaient toujours des Noisetiers associés à des sources ou des fontaines. C'est aussi le bois des sceptres, bâtons de

sorciers, baguettes de fées et bien sûr de la baguette de sourcier !

Arbre de la mort, arbre de l'immortalité

L'arbre, souvent lié à la vie, est aussi fréquemment lié à la mort et aux rites funéraires. Ainsi, le Peuplier noir est lié aux enfers, à la douleur et aux sacrifices, le Peuplier blanc étant lié à la régénérescence et au salut. Dans la mythologie grecque, la nymphe Leuké, aimée d'Hadès, dieu des enfers, fut métamorphosée en Peuplier blanc pour lui échapper, et Hadès le garda à la porte de son domaine. Elle personnifie ainsi la vie échappant à la mort. Dans les mythologies du Nord, l'Aulne est un arbre funeste, qui pleure des gouttes de sang lorsque l'on veut l'abattre. En Occident, le Saule est aussi un arbre maléfique lié à la mort. Ainsi, l'on dit en Russie que planter un Saule équivalait à creuser sa tombe ! En Belgique, celui qui plante un Saule sans être jardinier en mourra dans l'année. Mais en Extrême-Orient, il est le symbole de l'immortalité car un rameau planté en terre renaît à la vie et le Saule reste vert et ne perd pas ses feuilles en hiver. En Chine et au Tibet, des Saules pleureurs étaient souvent plantés près des sanctuaires.

Pour finir, il paraît aussi qu'il ne faut jamais confier un secret à un Saule car il le répète à tous vents au premier souffle d'air qui le fait bruir... ■

Pour en savoir plus

Ces pages sont loin d'être exhaustives. Voici donc encore un peu de lecture pour ceux qui veulent en savoir plus :

- La Garance Voyageuse, spécial Forêt, n° 45, printemps 1999.
- Mythologie des arbres, J. Brosse, Ed. Petite Bibliothèque Payot.
- Site Internet : lesarbres.free.fr

COUSSEAU

UN GENITEUR DE SUBSTITUTION POUR LES VACHES MARINES

La SEPANSO, propriétaire depuis 1988 du dernier troupeau de vaches Marines, vient d'acquérir un veau Monchina - une des races rustiques les plus proches, d'un point de vue historique et phénotypique.

Les Marines, qui se reproduisent en consanguinité depuis plusieurs générations, présentent depuis 1999 un très faible taux de reproduction. Ceci est dû à une tare létale qui affecte les jeunes femelles à leur naissance et semble, vraisemblablement, se perpétuer par les taureaux issus de notre troupeau. Sans intervention rapide de notre part, ce phénomène risque, à court terme, de provoquer l'extinction de la race Marine.



Photo : RN Cousseau

Après plusieurs années de recherches et de nombreux contacts avec des responsables des races rustiques sardes, corses, de l'Atlas marocain et du Pays basque espagnol et français, notre choix s'est porté

sur une race rustique basque à faible effectif, la Monchina, qui pâture encore sur les premiers reliefs en surplomb de l'océan atlantique, à l'Ouest de Bilbao.

Grâce aux efforts de notre contact local, le vétérinaire Mariano Gomez, que nous remercions ici une fois encore, nous avons pu acheter le 1^{er} octobre 2003 un jeune mâle âgé de deux mois. Immédiatement mis en pension chez un éleveur dans le Médoc, il est actuellement élevé par une vache laitière jusqu'à son introduction dans le troupeau de Marines qui interviendra au mois de juin prochain.

Balades nature

Laissez-vous guider sur les Réserves naturelles
du Banc d'Arguin, de Bruges ou de Cousseau...

Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphane BUILLES :
SEPANSO - 05.56.91.33.65

Tarif réduit applicable aux adhé-
rents, enfants de moins de 12
ans, chômeurs et étudiants.

Dimanche 4 avril Visite guidée

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 11 avril Visite guidée

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Mercredi 14 avril Visite guidée

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 18 avril Visite guidée

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Mercredi 21 avril Visite guidée

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 25 avril Plantes stratégiques

Les plantes, en apparence passives, se livrent une guerre sans merci : guerres chimiques, coalitions, armes conventionnelles...

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Mardi 27 avril Sortie nocturne

A la nuit tombée, le marais s'anime. Vous serez plongés dans une atmosphère étrange où tous les sens sont en éveil.

✓ RN Bruges Tarif plein : 4,5 € Tarif réduit : 3 €

Dimanche 2 mai Visite guidée

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 2 mai Sortie papillons

Détestés à l'état de larves mais aimés lorsqu'ils sont adultes, un détour dans l'univers fascinant et virevoltant des papillons.

✓ RN Bruges (13 H 30 à 15 H) Gratuit

Samedi 8 mai Printemps des oiseaux

La Réserve du Banc d'Arguin accueille la plus grande colonie française de Sternes caugeks. Une rencontre inoubliable.

✓ RN Arguin (9 H à 12 H 30) Tarif plein : 15,5 € Tarif réduit : 10 €

La colonne des internautes

Par Sévane MASLAK

Label rouge, agriculture bio, AOC... Les labels fleurissent chez les commerçants et dans les rayons des supermarchés. Comment s'y retrouver dans cette jungle ? Comment sont-ils attribués et quelle garantie offrent-ils ? Internet peut vous aider à décrypter quelques mystères cachés derrière ces labels. Commencez par une petite visite sur le site du Ministère de l'agriculture :

http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.qualitedesproduits.signedequaliteetdorigine_r171.html



Les différents labels officiels y sont présentés et vous pouvez aussi télécharger une plaquette en cliquant sur "Les signes officiels de qualité : garantir l'origine et la qualité" en bas de la page. Sélectionnez un sous-thème dans le menu déroulant en haut de la page pour en savoir plus sur chacun d'entre eux. Certains labels sont européens, pour les découvrir rendez-vous à la page :

http://europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali1_fr.htm

Vous trouverez même sur ce site la liste des produits ayant obtenu ces labels. Ces sites ne traitent que des signes officiels, dont l'attribution nécessite un contrôle indépendant. Alors, que veulent dire les autres ? Et bien, les autres labels ne font pas forcément appel à un organisme de contrôle indépendant et n'engagent dans ce cas que le fabricant ou le distributeur... C'est donc à vous de décoder l'étiquette du produit !

Voilà pour les labels... Comme le printemps approche et avec lui les prochaines élections régionales, rappelez-vous qu'il existe un petit site où vous saurez tout de vos députés ! Rendez-vous à l'adresse : <http://www.mon-depute.com>. Vous y retrouverez le "CV" de tous les députés et leurs votes aux différentes lois. Il y a même une nouveauté sur le site : les programmes des partis politiques depuis 1997 sont en ligne ! Vous pourrez ainsi facilement vérifier s'ils ont tenu leurs promesses...

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>

Affiliée à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, c'est une fédération régionale regroupant des associations locales ou spécialisées :

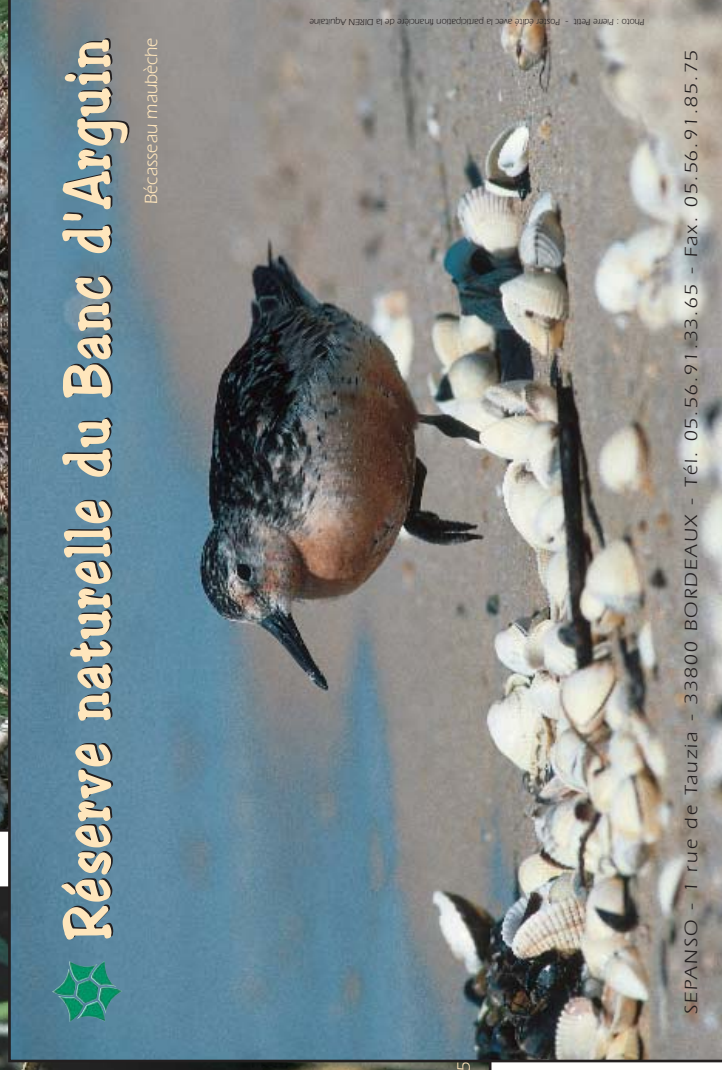
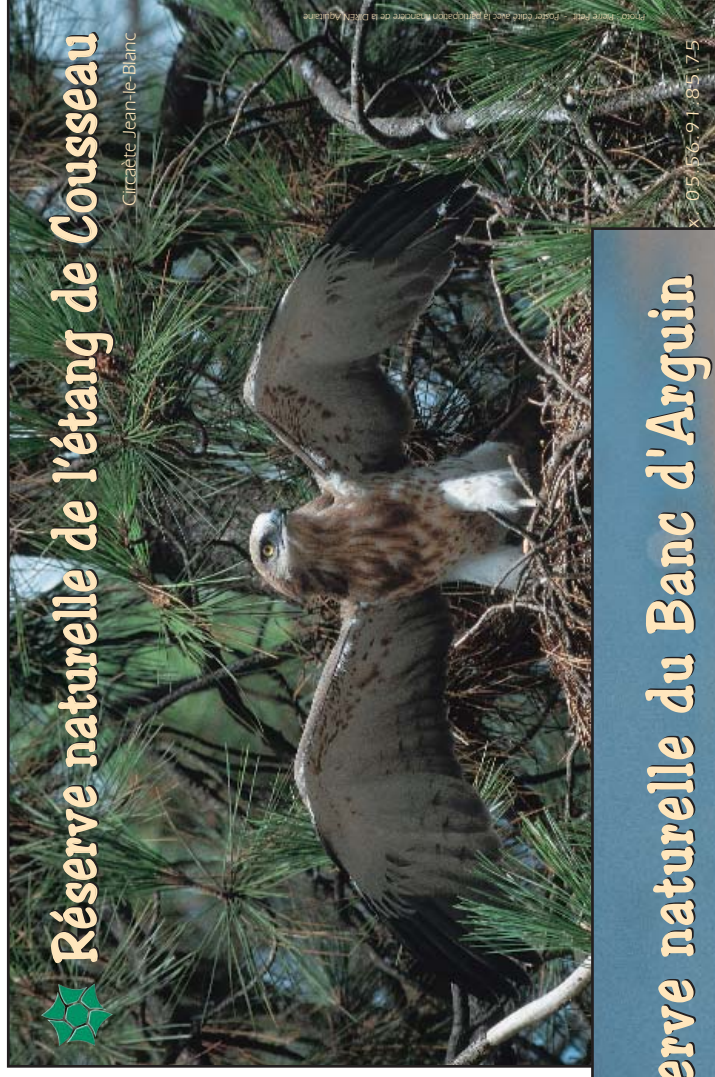
SEPANSO PAYS BASQUE	Hôtel de la Mairie - BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
SEPANSO BÉARN	MJC du Lau - Avenue du Loup - 64000 PAU Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.06.84.78 Adresse électronique : sepansobearn@wanadoo.fr
SEPANSO DORDOGNE	13 place Barbacane - 24100 BERGERAC Tél-Fax. 05.53.73.12.71 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr
SEPANSO GIRONDE	1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
SEPANSO LANDES	Chez Monsieur Georges CINGAL 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE Tél. 05.58.73.68.11 - Fax. 05.58.73.14.53 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr
SEPANSO LOT-ET-GARONNE	Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS Tél-Fax. 05.53.67.14.11
AQUITAINE ALTERNATIVES	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.81.95 Adresse électronique : aquitaine-alternatives@wanadoo.fr
CREAQ Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.57.95.97.04 Adresse électronique : creaq@wanadoo.fr
L'AGUNA L'Association des Guides Naturalistes	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.94.76.53
LPO AQUITAINE Ligue pour la Protection des Oiseaux	109 quai Wilson - 33130 BÈGLES Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13 Adresse électronique : aquitaine@lpo.fr
GREMMS Groupe de Recherche et d'Etudes des Mammifères Marins de la SEPANSO	Fédération SEPANSO 1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adhésions - Abonnements 2004

- | | | | |
|---|----|---|------------|
| ☐ Adhésion individuelle | 14 | □ | (91,83 F) |
| ☐ Adhésion individuelle + abonnement à la revue Sud-Ouest Nature | 28 | □ | (183,67 F) |
| ☐ Abonnement à la revue Sud-Ouest Nature (4 numéros) | 19 | □ | (124,63 F) |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : Pierre Davant
Comité de lecture et de rédaction : S. Bardet - M.T. Cérézuelle - P. Delacroix - C. Gouanelle - A. Schreiber - E. Stonestreet
Mise en page : K. Eysner

Les Réserves naturelles en posters



De magnifiques photos
d'espèces d'oiseaux
prestigieuses à découvrir...

Posters 40 x 60 cm :

- Rousserolle effarvate
- Bécasseau maubèche
- Circaète Jean-le-Blanc

Tarifs :

- 4,50 l'unité
- 10 les 3 posters
- Frais d'envoi : 4
(sous tube protecteur)